

Étude de préfiguration

Comment renforcer la place de l'agroécologie dans la Province de Sefrou ?

Let's Food avec l'aide de Xylm

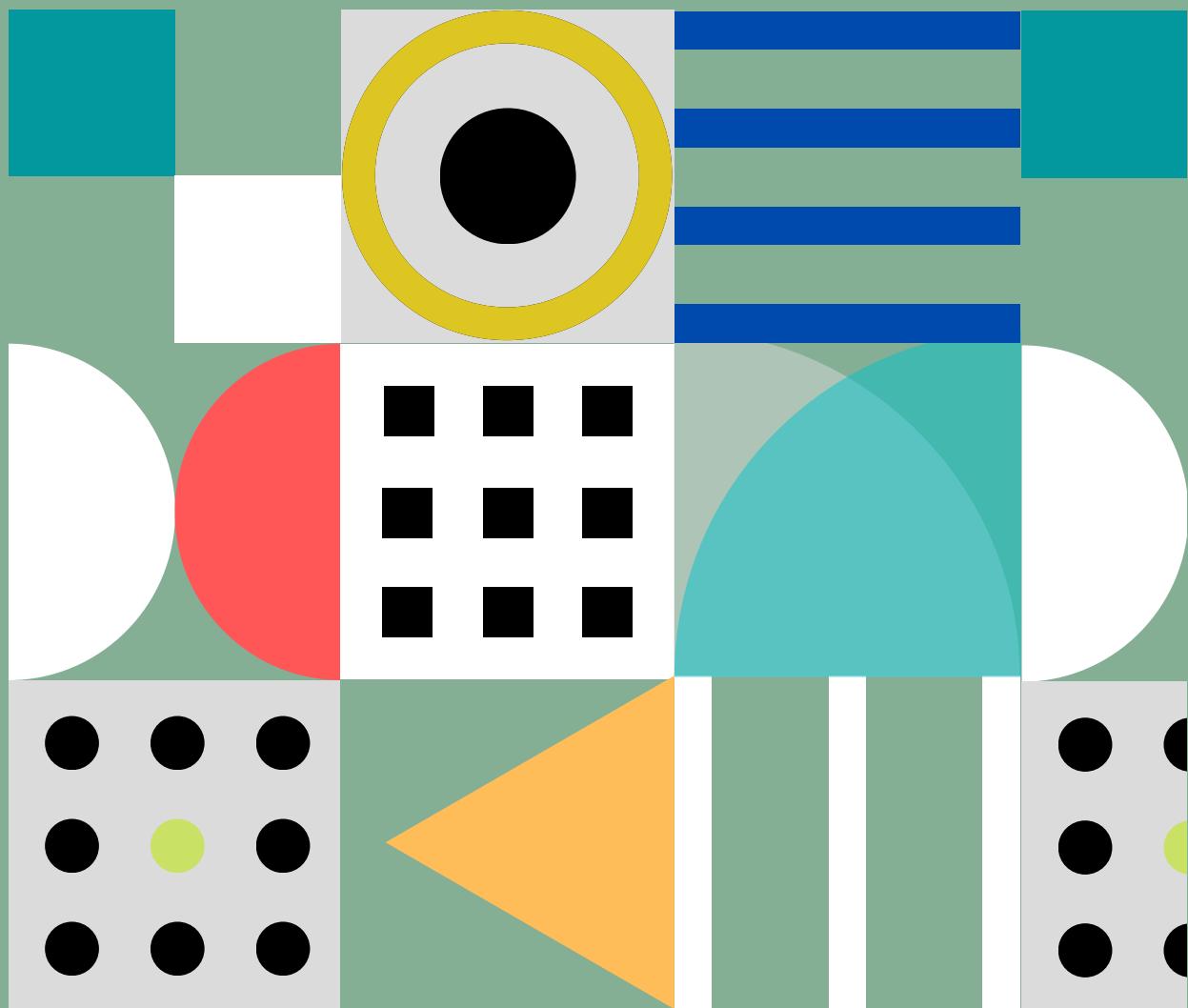


Table des matières

P04 | Contexte

P06 | Méthodologie

P10 | Carte d'identité de la Province de Sefrou

P13 | Cartographie et analyse du jeu d'acteurs

P17 | Synthèse des enjeux et recommandations

P23 | Bonnes pratiques d'ici et d'ailleurs

P27 | La filière oléicole

P32 | La filière rosacée

P37 | La filière céréales

P42 | La filière maraîchère

P47 | La filière plantes aromatiques & médicinales

P52 | La filière miel

P57 | Ressources bibliographiques

P60 | Annexes





Contexte

Coopération entre le Conseil Provincial de Sefrou et le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine

Le projet de coopération internationale présenté dans ce dossier s'inscrit dans le cadre du partenariat de coopération décentralisée initiée en 2014 entre le Département d'Ille-et-Vilaine, en France et le Conseil Provincial de Sefrou, au Maroc. Ce projet est porté par ces deux entités, il s'appuie sur plusieurs acteur·rice·s opérationnels : Xylm et Let's Food en France ; Femmes Bladi, la Chambre d'agriculture de la région Fès-Meknès et la Direction Provinciale de l'Agriculture (DPA) de Sefrou au Maroc.

Contexte d'émergence de cette étude

Le Département d'Ille-et-Vilaine et le Conseil Provincial de Sefrou ont d'ores et déjà porté des projets conjoints sur l'insertion socio-professionnelle des jeunes, la structuration de la filière laitière, la mobilité internationale, etc. En 2021, ils ont manifesté la volonté de poursuivre leur coopération dans le cadre de projets environnementaux et de développement socio-économique à travers les filières agricoles locales, notamment en termes d'accompagnement technique, d'échanges d'expertises et d'action de formation/sensibilisation. Le présent projet et l'étude portent sur le renforcement de l'agriculture locale et durable, aussi appelée agroécologie, de la Province de Sefrou.



Photo : Kenza Dubord - Voyage d'étude à Sefrou, octobre 2022

De gauche à droite : Hamid Dar Douri, membre du Conseil provincial de Sefrou et directeur de la commune rurale de Bir Tam Tam ; Sylvain Segal, Responsable de la mission coopération internationale, Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ; Aziz Makrif, 3e Vice-président du Conseil Provincial de Sefrou ; Louison Lançon, cheffe de projet et cofondatrice, association Let's Food ; Rkiya Cherqaoui Tanji, Responsable des ressources humaines au Conseil provincial de Sefrou ; Quentin Coquillaud, directeur et cofondateur, association Xylm ; Fatema Aqachmar, Présidente de la coopérative ADWAL d'artisanat à Ribat Ikhir ; Kenza Dubord, volontaire de service civique, Association Xylm ; Benoît Sohier, Conseiller départemental d'Ille-et-Vilaine, commission environnement, aménagement équilibré des territoires et transitions ; Jean-François Bohanne, Conseiller départemental d'Ille-et-Vilaine, commission protection de l'enfance et égalité des chances ; Mustapha Makrif, chargé de développement rural à Ribat Lkhir pour le Conseil provincial de Sefrou ; Mohamed Boughlem, 2e Vice-président du Conseil provincial de Sefrou ; Mohamed Cherguif, chargé de la direction des services du Conseil Provincial de Sefrou ; Mohamed Boussata, Président de la commune Ribat Lkhir ; Michèle Motel, Conseillère départementale d'Ille-et-Vilaine, commission solidarités et lutte contre les exclusions ; Hicham Jalallal, membre de la Commune de Ribat Lkhir ; Zohara Amchech, Trésorière de la coopérative ADWAL.

Réalisation de l'étude

► Let's Food

Let's Food est une association loi 1901 créée en 2017 dans l'objectif d'accompagner les territoires à la construction de systèmes alimentaires durables et résilients en s'appuyant sur la coopération territoriale et l'échange de bonnes pratiques aux échelles locale, nationale et internationale. L'association s'inscrit dans 3 objectifs spécifiques :

1. **Accompagner les dynamiques alimentaires des collectivités territoriales** en France et dans le monde en capitalisant sur les expériences réussies issues d'autres territoires.
2. **Favoriser et opérationnaliser le partage de connaissances et d'initiatives** auprès des acteur·rice·s du système alimentaire (plateforme en ligne Let's Food Ideas).
3. **Sensibiliser et former** aux enjeux d'alimentation durable territoriale afin de renforcer les compétences nécessaires à la mise en place de systèmes alimentaires durables (formations auprès des élus locaux et étudiant·e·s en France et à l'étranger).



L'association a été chargée de coordonner et rédiger cette étude du fait notamment sur sa connaissance préalable du territoire ainsi que de son expertise dans la construction de systèmes alimentaires durables et résilients. Rédigé par : Anna Faucher (directrice et co-fondatrice) et Louison Lançon (co-fondatrice et cheffe de projet), avec la contribution de Jean-Baptiste Wolff (stagiaire), Amandine Berger, Célia Aubry et Juliette Petit (étudiantes en licence "Conseil en agroécologie" à l'Université de Grenoble Alpes).

► Xylm



Créée en 2019, Xylm est une association non lucrative régie par la loi du 1er juillet 1901. Le but de l'association est de « **contribuer à la construction d'un monde juste, solidaire et durable** ». Xylm a pour objet social « d'accompagner les dynamiques de transitions économiques, solidaires et durables en favorisant les synergies et le renforcement mutuel des capacités des acteurs en France et dans le monde ». Le siège social de l'association est basé à Rennes (35) en France.

L'objectif est d'appuyer le codéveloppement de projets environnementaux portés par des acteur·rice·s de l'Économie Sociale et Solidaire en France (Bretagne) et à l'étranger (Afrique et Amérique du Sud) sur les enjeux communs aux territoires du « Nord » et du « Sud » : Développer des modèles de gestion des déchets axés sur l'économie circulaire ; Soutenir une agriculture et des systèmes alimentaires locaux et durables.

L'association Xylm, sous la coordination de Quentin Coquillaud (directeur et co-fondateur) a mobilisé Kenza Dubord, volontaire en service civique, pendant 10 mois pour contribuer à la réalisation de cette étude (conduite des entretiens et visite des coopératives). L'association a également pu s'appuyer sur Oumayma Jabrane (aide à la traduction sur place) et Hugo Lecuyer (stagiaire) pour cette étude.

Diagnostic des filières agroécologiques de la Province de Sefrou - méthode

Méthodologie

Cette étude diagnostic vise à identifier les freins au développement et à la généralisation de l'agroécologie dans la Province de Sefrou ainsi que les leviers et opportunités de structuration des filières agroécologiques à Sefrou, soit répondre à la question suivante : **Comment renforcer la place de l'agroécologie dans la Province de Sefrou ?**

Ce travail se veut synthétique, opérationnel et tourné vers l'action. Il est accompagné de recommandations d'actions et d'exemples inspirés d'ailleurs. Afin de mener à bien cette étude, 3 outils ont été mobilisés :

- ▶ **#1 _Recherche bibliographique** : les informations et données existantes dans la littérature (études agraires, filières, études de faisabilité, étude d'impact environnemental, articles de presse, schémas directeurs et stratégies provinciales, etc.) ont été recensées et analysées.
- ▶ **#2_Entretiens d'acteur·rice·s** : 14 entretiens semi-directifs ont été réalisés avec des coopératives agricoles et acteur·rice·s clés du territoire afin de compléter la revue bibliographique et de préciser l'analyse par filière agricole alimentaire (guides d'entretien et retranscriptions disponibles en annexes). Les entretiens ont été réalisés sur le site des coopératives et ont été associés à une visite des locaux et ateliers.

Structures ou personnes interrogées (par ordre alphabétique) :

- Abdessalam el Khanchoufi, professeur en environnement à l'USMBA, directeur du centre de formation continue, directeur de l'Institut des Plantes Aromatiques et Médicinales ;
- Association Green Side Imouzzer ;
- Chambre d'Agriculture régionale de Fès-Meknès ;
- Coopérative Al-Aaz (miel) ;
- Coopérative El Bougrinia (pommes et prunes) ;
- Coopérative Corolik (pommes) ;
- Coopérative Ecologia (plantes aromatiques et médicinales) ;
- Coopérative Ighzrane (safran et huile d'olive) ;
- Coopérative Al Iklil (plantes aromatiques et médicinales) ;
- Coopérative Moutalawika (céréales) ;
- GIE Huile de Sefrou (huile d'olive) ;
- Plateforme emploi des jeunes ;
- Union des coopératives de miel de Sefrou (miel) ;
- Agriculteurs en maraîchage : Aziz Yakoubi (également élu à la Chambre d'agriculture de Fès-Meknès, Faras Lahcen, Mohamed Bouchbouo.

Point de vigilance : Le degré de précision des analyses dépend directement des informations disponibles dans la bibliographie et des éléments partagés par les acteur·rice·s interrogé·e·s individuellement et en atelier. Il est ainsi possible que certaines composantes manquent à l'analyse par manque d'informations.

► #3_Atelier de travail multi-acteur·rice·s : Un atelier d'une demi-journée a été organisé afin de préciser et valider les enjeux prioritaires ainsi que les opportunités de renforcement de l'agroécologie pour chacune des filières étudiées.

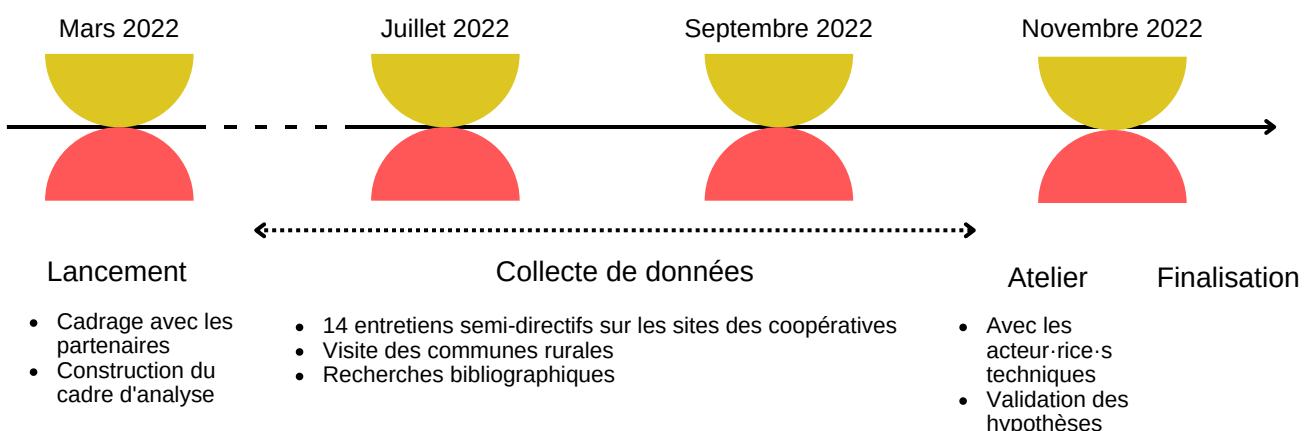
Organisé à Sefrou, cet atelier a rassemblé 25 personnes, essentiellement membres de coopératives agricoles, déjà interrogées ou non dans le cadre de l'étude (liste des participant·e·s disponible en annexe). 4 sous-groupes ont été constitués. Chaque sous-groupe a pu travailler sur une ou deux filières agricoles alimentaires.

Pour chaque filière et chaque maillons de la chaîne alimentaire (production, transformation, commercialisation), les réflexions ont porté sur les 4 questions suivantes :

1. Quelles sont les **pratiques impactantes pour l'environnement** ? Quels sont les freins au développement de l'agroécologie ?
2. Quelles sont les contraintes associées au **changement climatique** ?
3. Avez-vous connaissance de **bonnes pratiques** permettant de renforcer la filière agroécologique ?
4. Recommandations : selon vous, quels sont les **besoins** des producteur·rice·s pour se diriger vers des systèmes agroécologiques ?



Calendrier



Définitions

Association entre « agronomie » et « écologie », l'agroécologie réfère à l'inclusion de l'écologie dans l'agriculture. Cependant, ce concept ne se limite pas à l'échelle de la parcelle mais implique également des considérations aux échelles des agrosystèmes et des systèmes alimentaires (Wezel et al., 2020).

► À l'échelle de la parcelle agricole

En tant qu'ensemble de pratiques et techniques agricoles, l'agroécologie vise à améliorer les systèmes agricoles en valorisant les processus naturels, en créant des interactions bénéfiques et des synergies entre les composants des agroécosystèmes, en minimisant les intrants externes et en utilisant les processus écologiques et les services écosystémiques pour le développement et la mise en œuvre des pratiques agricoles (Wezel et al., 2014).



« La transition vers l'agroécologie est indispensable pour valoriser nos petit·e·s producteur·rice·s et faire face aux changements climatiques que nous subissons, nous n'avons plus le choix. »

**Abdelali Damri, Vice-Président,
Chambre d'Agriculture régionale de Fès-Meknès**

Photo : Chambre d'agriculture Fès-Meknès

► À l'échelle du système alimentaire

Selon Gliessman, l'agroécologie correspond à « l'intégration de la recherche, de l'éducation, de l'action et du changement qui apporte la durabilité à toutes les parties du système alimentaire : écologique, économie et social » (Gliessman, 2015). L'agroécologie désigne une nouvelle manière de définir la relation de l'agriculture, l'alimentation, l'environnement et la société. L'objectif de l'agroécologie est de transformer l'agriculture afin de bâtir des systèmes alimentaires durables (Wezel et al., 2020). Un système alimentaire durable peut être défini comme suit.

« Le système alimentaire désigne l'ensemble des activités interreliées de production, de circulation, de transformation et d'usage de la nourriture et des déchets, et les ressources qui leur sont nécessaires ».

Malassis, 1983 ; Rastoin et Ghersi, 2010

« Les systèmes alimentaires durables :

- protègent l'environnement et la biodiversité sans épuiser les ressources non renouvelables et la biodiversité et sans polluer ;
- permettent l'accès pour tou·te·s à une nourriture suffisante, saine, nutritive et culturellement acceptable
- s'appuient sur un système économique inclusif favorisant la création d'emplois pour tou·te·s et réduisant les inégalités de pouvoir entre entreprises et au sein des chaînes de valeur pour une répartition plus équitable des valeurs ajoutées ;
- favorisent la cohésion sociale et le respect de la diversité et de la dynamique des cultures
- restaurent la confiance dans le système et permettent la participation des citoyen·ne·s à son évolution. »

Définition de Nicolas Bricas (CIRAD et Chaire UNESCO Alimentations du Monde) construite à partir des définitions proposées par la FAO, Bioversity International et IPES Food (2015)

Wezel et al. identifie 13 grands principes à l'agroécologie, combinant les différentes échelles d'implications de l'agroécologie :

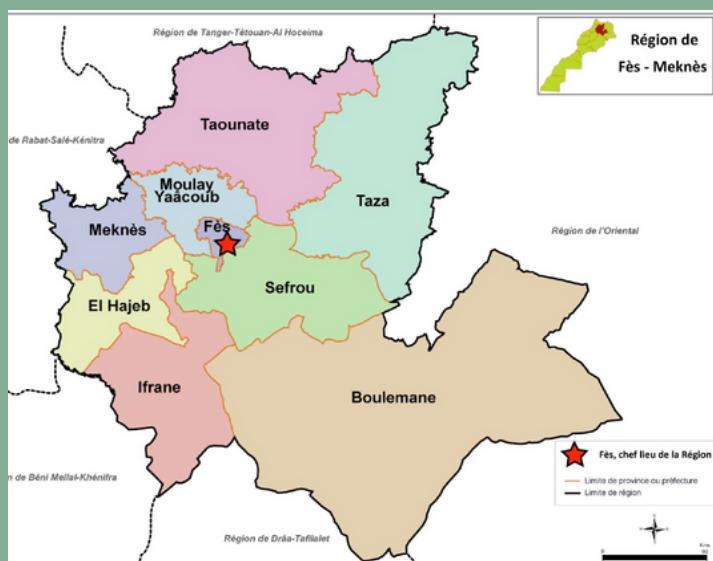
<p>1. Recyclage. Utiliser de préférence les ressources renouvelables locales et fermer autant que possible les cycles de ressources de nutriments et de la biomasse.</p>	<p>2. Réduction des intrants. Réduire ou éliminer la dépendance aux intrants extérieurs et augmenter l'autosuffisance.</p>	<p>3. Santé des sols. Garantir et améliorer la santé du sol pour une meilleure croissance des plantes, notamment par la gestion de la matière organique et de l'activité biologique du sol.</p>
<p>4. Santé animale. Garantir la santé et le bien-être animal.</p>	<p>5. Biodiversité. Maintenir et améliorer la diversité des espèces, la diversité fonctionnelle et les ressources génétiques et ainsi maintenir la biodiversité globale des agroécosystèmes.</p>	<p>6. Synergie. Renforcer l'interaction écologique positive, la synergie, l'intégration et la complémentarité entre les éléments des agroécosystèmes.</p>
<p>7. Diversification économique. Diversifier les revenus de l'exploitation en garantissant aux petit·e·s agriculteur·rice·s l'indépendance financière et des possibilités de création de valeur ajouté.</p>	<p>8. Production conjointe de connaissances. Améliorer la production de connaissances et le partage des connaissances notamment par des échanges entre agriculteur·rice·s.</p>	<p>9. Valeurs sociales et alimentation. Construire des systèmes alimentaires basés sur la culture, l'identité, la tradition, l'équité sociale et de genre des communautés locales.</p>
<p>10. Equité. Soutenir des moyens de subsistance dignes et solides pour tous les acteur·rice·s engagé·e·s dans les systèmes alimentaires, notamment les petit·e·s producteur·rice·s.</p>	<p>11. Connectivité. Assurer la proximité et la confiance entre les producteur·rice·s et les consommateur·rice·s par la promotion des circuits courts et équitables.</p>	<p>12. Gestion des ressources naturelles et des paysages. Renforcer la reconnaissance et le soutien des petit·e·s agriculteur·rice·s en tant que gestionnaires durables des ressources naturelles.</p>
<p>13. Participation. Encourager l'organisation sociale et une plus grande participation à la prise de décision par les producteur·rice·s et consommateur·rice·s de denrées alimentaires afin de soutenir la gouvernance décentralisée et la gestion adaptive des systèmes agricoles et alimentaires.</p>		

13 principes de l'agroécologie, à partir de Wezel et al., 2020.

Carte d'identité de la Province de Sefrou

La ville et la province de Sefrou se situent dans le nord du Maroc, dans la région Fès-Meknès, l'une des douze régions qui composent le Maroc. La province de Sefrou s'étend sur une superficie de 4009 km² et se situe à 28 kilomètres de la ville de Fès (UniLaSalle, 2021 ; Ministère de l'Équipement et de l'eau, 2020). La province se situe au pied de la chaîne de montagne du Moyen Atlas. La ville de Sefrou se situe donc en légère altitude, à 823 mètres (Larousse, 2022). Sefrou est également traversée par la rivière l'Ouest Agay qui approvisionne l'ensemble des canaux des villes la constituant. La réputation touristique de la province de Sefrou repose sur son mélange de cultures et sur ses espaces naturels : elle est parfois qualifiée de "Jardins du Maroc" ou bien "d'Oasis de Sefrou" (Région Fès-Meknès, 2020).

Histoire



Les premiers écrits sur l'origine de Sefrou datent du début du 9e siècle. La ville est à l'origine un petit village qui s'est développé grâce à sa situation géographique : zone d'intersection entre voies caravanières terrestres et commerciales fluviales. Le village était aussi un lieu de brassage confessionnel et ethnique (Conseil Régional et de Tourisme de Fès, 2021). La ville de Sefrou a par la suite étendu son cœur urbain et construit des murailles, synonyme de montée en puissance et de pôle d'attractivité (UniLaSalle, 2021).

Démographie

En 2020, la province de Sefrou comptait 297 436 habitant·e·s dont 58% vivent en zone urbaine (HCPM, 2021). 36,2 % de la population a moins de 20 ans, 51,43 % de la population sont des femmes. À l'échelle du pays, en ce qui concerne l'accès à l'éducation, on observe d'importantes inégalités hommes-femmes : 48,2 % des femmes sont analphabètes, contre 25,1 % des hommes (HCPM, 2014).

48,2%
des femmes marocaines sont analphabètes



Socio-économie

L'économie de la Province de Sefrou est essentiellement représentée par le secteur tertiaire (commerce, services, administration...) et le secteur agricole (secteur primaire) également très présent dans le quotidien des habitant·e·s de la Province et créateur de ressources locales. La Province de Sefrou est particulièrement connue pour son agriculture, considérée comme "spécialité avérée" du territoire. Le secteur de la transformation agroalimentaire (secondaire) est peu présent, cette activité se concentre sur la province voisine de Fès. La Ville de Sefrou abrite 21 unités de transformation agroalimentaire (essentiellement huile d'olive), 4 unités d'industrie chimique et 6 unités de fabrication de cuir (Ben Attou M., 2021). Toutefois, ces activités ne parviennent pas absorber la demande en emplois. La province affiche un taux de chômage de 17 % (+0,8 points par rapport à la moyenne nationale), particulièrement accru dans les zones urbaines (22,6 % contre 10,6 % en zone rurale). Ce chômage résulte notamment de l'exode rural du à l'accroissement naturel de la population et à la crise du secteur agricole dans les années 1980 (nouveau modèle agricole, concentration du foncier). Le taux de pauvreté est également plus important à Sefrou : 7,3 % contre 4,8 % à l'échelle nationale (Le Monde, 2019).

L'emploi agricole et alimentaire



La place des femmes

Les femmes ont un rôle central dans l'agriculture marocaine : elles représentent 52% de la main d'oeuvre agricoles au Maroc (jusqu'à 63% en élevage) (World Bank, 2019) (FAO, 2015). Les femmes se voient souvent attribuer des missions qui requièrent "précision et patience" : activités de récolte (des fruits par exemple, notamment à Sefrou où la culture fruitière est prédominante), de transformation, conditionnement ou encore de vente. Selon les acteur·rice·s interrogé·e·s dans le cadre de cette étude, les femmes présentent une "meilleure capacité d'adaptation et sont plus à même de collaborer au travers de coopératives agricoles que leurs homologues hommes". Ainsi, ces 2 dernières décennies, les coopératives de femmes se sont multipliées avec succès, notamment grâce aux incitations financières de l'État et des bailleur·resse·s internationaux·ales·, qui encouragent l'émancipation des femmes au travers de l'agriculture. Cependant, les femmes productrices ou transformatrices sont confrontées à certaines difficultés dans leur activité au sein d'un modèle agricole encore largement dominé par les hommes. Si elles jouent un rôle central dans le secteur, elles ne représentent encore que 7% des chef·fe·s d'exploitations agricoles au Maroc (HCP, 2019).

La place des jeunes

Perçue comme une activité éprouvante, dévalorisée et mal payée, l'agriculture est peu attractive auprès des jeunes. Ces dernier·re·s ont souvent vu leurs parents souffrir et ne souhaitent pas reproduire ce modèle. Par ailleurs l'agriculture est souvent considérée comme un secteur démodé, opposé à la modernité et au progrès vers lequel la majorité des jeunes souhaitent diriger leur vie. L'exode rural des jeunes est particulièrement important mais le marché de l'emploi en ville est saturé, d'autant plus pour le public jeune peu qualifié. En 2017, le taux de chômage des jeunes en zone urbaine atteignait 48,7 % (Harbouze et al., 2017).

Il est aujourd'hui nécessaire de redynamiser le secteur agricole marocain afin de le rendre attractif pour la jeune génération. Cela doit passer dans un premier temps par l'amélioration des conditions de travail et de vie des producteurs et productrices. Il s'agit également de déconstruire certaines visions dépassées dépeignant un secteur agricole arriéré. Par ailleurs, il pourrait être pertinent de développer de nouveaux modèles en phase avec les envies de modernité des jeunes : plateformes de vente en ligne, entreprenariat agricole et agroalimentaire, etc.

Ressources naturelles

La province de Sefrou est particulièrement vulnérable face aux changements climatiques. Son niveau de pluviométrie est variable avec des précipitations allant de 400 à 1200 mm/an. Ce sont surtout les régions montagneuses (zones difficiles à cultiver) qui connaissent les plus hauts niveaux de précipitations (DGCL, 2015). La région dispose d'importantes réserves artificielles d'eau dont le volume diminue fortement à cause de la baisse des précipitations et du développement de cultures de plus en plus gourmandes en eau (arboriculture fruitière). Ces évolutions entraînent des épisodes répétés de sécheresse et d'inondation. Les espaces forestiers et agricoles (respectivement 36,1% et 23,4% de la surface de la province) souffrent tout particulièrement de ces épisodes climatiques (El Fellah Idrissi et al., 2017).

Agriculture

Les surfaces agricoles occupent 23,4 % du territoire de la Province, ce qui représente 93 770 hectares de surface agricole utile (DRA, 2010). L'agriculture de la province de Sefrou se caractérise par :

- Des céréales (blé tendre, blé dur, orge) ;
- Des rosacées (pommiers, amandiers, cerisiers, poiriers) ;
- Des oliviers ;
- De l'élevage, essentiellement ovin ;
- Du maraîchage pour l'autoconsommation (HCPM, 2014).



23,4%

de la surface du territoire de la province est dédiée à l'agriculture

Les compétences des collectivités sur les systèmes agricoles et alimentaires

Au Maroc, la politique agricole est une compétence de l'État, qui décide de son orientation et de sa mise en œuvre sur ses territoires. Le processus de décentralisation entamé en 2011 au travers du vote de la nouvelle constitution et des lois organiques de 2015 octroie néanmoins plus de compétences aux régions, provinces/préfectures et communes. Elles bénéficient ainsi d'une certaine indépendance budgétaire et financière leur permettant une marge de manœuvre plus importante pour une meilleure adaptation des décisions aux contextes régionaux. Si la compétence agricole n'a pas été transférée, les régions, provinces/préfectures et communes peuvent mobiliser d'autres compétences afin de contribuer à la construction d'un système alimentaire durable à leur échelle (santé, lutte contre la précarité, environnement, développement économique, etc.).

Compétences propres à la province en lien avec les systèmes alimentaires

- Réduction de la pauvreté.
- Évaluation des besoins en matière de santé, de logement, d'enseignement, de prévention et d'hygiène, de culture et de sport.
- Entretiens des pistes rurales.

Compétences partagées avec l'État en lien avec les systèmes alimentaires

- Application des politiques nationales agricoles.
- Mise à niveau du monde rural dans les domaines de santé, formation et des infrastructures.
- Développement des zones montagneuses et oasiennes.
- Eau potable et électricité en zone rurale.
- Désenclavement du milieu rural.
- Mise à niveau de l'éducation, de la santé et du sport.

Cartographie & analyse du jeu d'acteur·rice·s

Présentation des acteur·rice·s par maillon de la chaîne alimentaire

PRODUCTION

- **Producteur·rice·s** : Agriculteur·rice·s vivrier·ère·s individuel·le·s, agriculteur·rice·s commerciaux·ales· individuel·le·s, apiculteur·rice·s itinérant·e·s, coopératives agricoles, groupements d'Intérêt Économique (groupement de coopératives).
- **Acteur·rice·s institutionnel·le·s, accompagnateur·rice·s du secteur agricole** : office national du conseil agricole (ONCA), Direction provinciale d'agriculture (DPA), Direction régionale d'agriculture (DRA), Chambre d'agriculture régionale de Fès-Meknès, Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires (ONSSA).
- **Associations et Fondations accompagnatrices du secteur agricole** : Terre & Humanisme, Jiber, Réseau des Initiatives Agroécologiques au Maroc, Fondation Mohammed V, Fondation Mohammed VI, ANAPEC, Plateforme emploi jeunes, Green side Imouzzer, Agence de Développement Agricole.
- **Acteur·rice·s de la recherche** : Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès, Université Sidi Mohamed Ben Abdellah de Fès, Université de Moulay Ismail (Meknès).
- **Acteur·rice·s privé·e·s** : groupe OCP (analyse des sols pour la fertilisation), entreprises semencières et phytosanitaires (Syngenta, Monsanto, etc.), Demande Side Instruments.

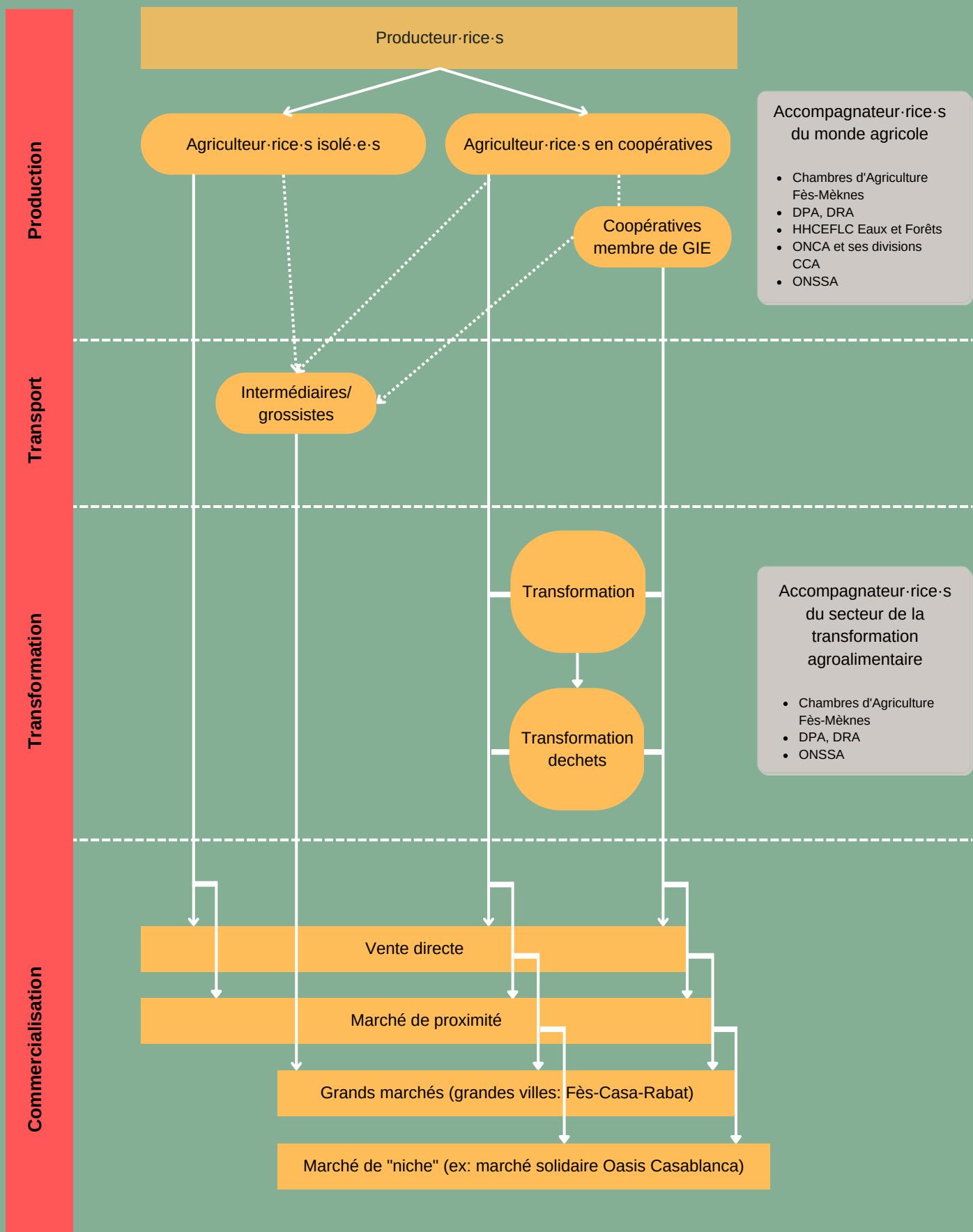
TRANSFORMATION

- **Producteur·rice·s-transformateur·rice·s** : coopératives (PAM, miel, pommes et prunes, céréales, olives), producteur·rice·s qui pratiquent la transformation à l'échelle individuelle (miel, olives)
- **Entreprises de transformation** : Huileries, unités de conditionnement des pommes, stockage du blé, minoteries.
- **Acteur·rice·s publics et Fondations qui accompagnent le secteur de la transformation** : Direction provinciale d'agriculture (DPA), Direction régionale d'agriculture (DRA), Chambre d'agriculture régionale de Fès-Meknès, Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires (ONSSA), Fondation Mohammed V, Fondation Mohammed VI.

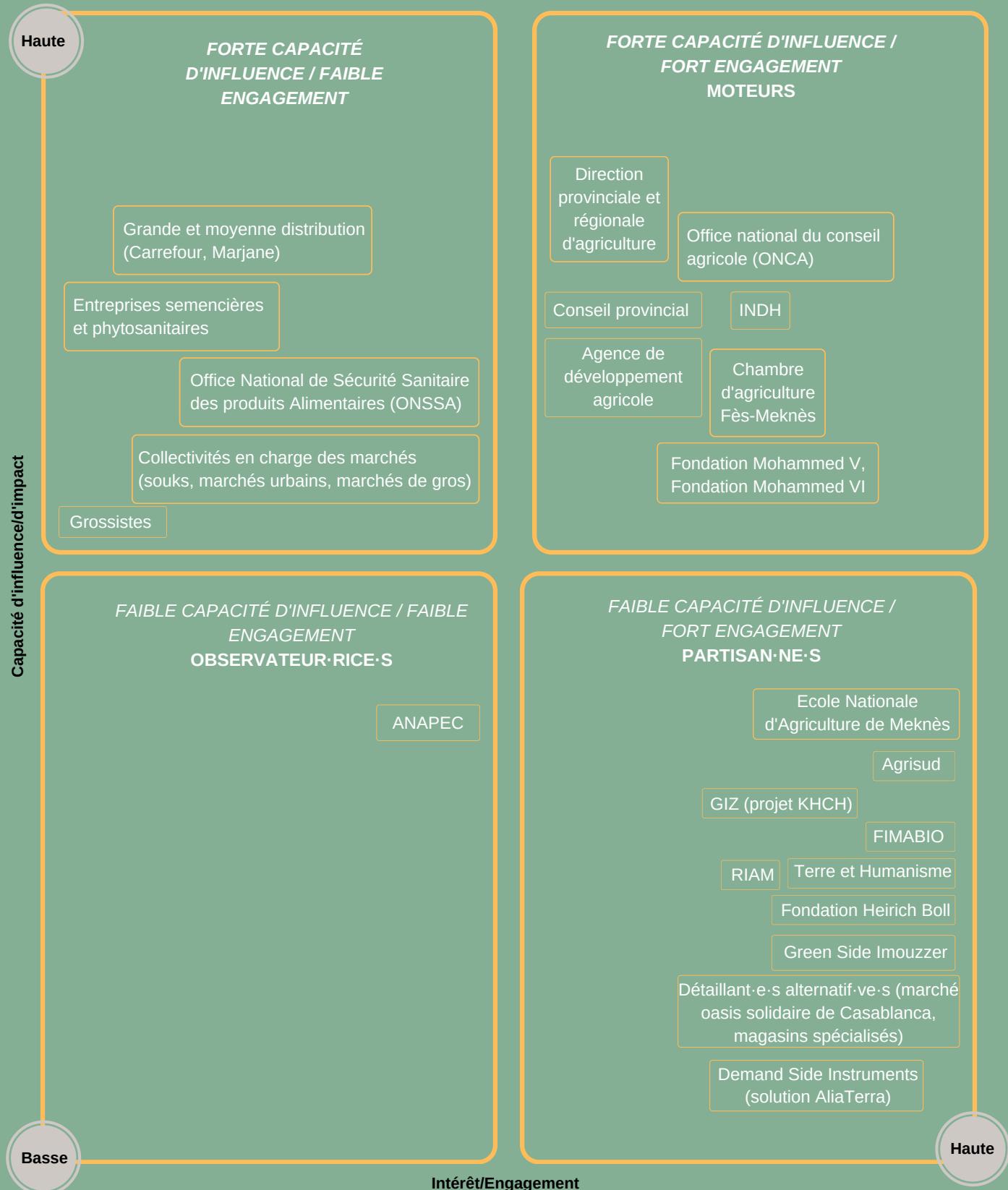
COMMERCIALISATION

- **Intermédiaires** : grossistes, marchés de gros
- **Détailleur·e·s** :
 - Classiques (chaîne de valeur qui implique des intermédiaires entre le·a producteur·rice et le·a consommateur·rice) : grande et moyenne distribution (Marjane et Carrefour), marchés urbains, souks.
 - Alternatifs (peu ou pas d'intermédiaires entre le·a producteur·rice et le·a consommateur·rice) : foires régionales, marché de l'oasis solidaire de Casablanca, magasins spécialisés.

Cartographie des interactions entre les acteur·rice·s du secteur agricole à Sefrou



Analyse engagement/impact des acteur·rice·s du secteur agricole à Sefrou dans un objectif de transition agroécologique des filières





ACTEUR·RICE·S MOTEUR·RICE·S : ENGAGEMENT DES ACTEUR·RICE·S DU SYSTÈME ALIMENTAIRE LOCAL

Le territoire de la province de Sefrou compte quelques acteur·rice·s moteur·rice·s du changement. Iels s'engagent en faveur de l'agroécologie au travers de différents leviers :

- Le **Conseil provincial** contribue au développement de l'agroécologie au travers de sa coopération avec le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine (co-financement et mobilisation de temps humain pour la coordination des activités).
- Les **directions provinciale et régionale d'agriculture** et l'**Office National du Conseil Agricole** s'assurent de la mise en oeuvre du Plan Maroc Vert et appuient ainsi la transition agroécologique des filières par des actions d'accompagnement au changement des pratiques agricoles (semis direct par exemple), de formation, de co-financement d'infrastructures (collecte et recyclage des margines par exemple). Elles facilitent également l'introduction de nouvelles cultures adaptées au changement climatique (Safran Caroubier, etc.).
- La **Chambre d'agriculture régionale de Fès-Meknès** communique auprès de ses membres sur le besoin d'adaptation au changement climatique, organise des formations pour encourager le changement de pratiques et contribue au financement de matériel pour les coopératives.
- L'**Initiative nationale pour le Développement Humain (INDH)** et les **Fondations Mohammed V et Mohammed VI** contribuent au financement d'infrastructures indispensables au développement des activités agricoles et de transformation agroalimentaires des coopératives.
- L'**agence de développement agricole** organise des formations à l'agroécologie auprès des institutions agricoles.



ACTEUR·RICE·S À FAIBLE ENGAGEMENT, FORTE CAPACITÉ D'INFLUENCE

Quelques acteur·rice·s ne contribuent pas, voire freinent la transition agroécologique. Leur importante capacité d'influence couplée à un engagement réel pour l'agroécologie permettrait d'accélérer sensiblement la transition :

- La **grande et moyenne distribution** prend une place de plus en plus importante dans le système alimentaire marocain. Pour autant, elle propose encore peu de produits agroécologiques et n'offre pas ou peu de contrats avantageux aux producteur·rice·s locaux·ales· à la recherche d'opportunités de commercialisation.
- Les **entreprises semencières et phytosanitaires** encouragent les producteur·rice·s à utiliser des pesticides pour gérer leurs cultures. Elles créent également une dépendance économique vis-à-vis des semences que les producteur·rice·s reproduisent de moins en moins d'une année sur l'autre.
- Les **grossistes** assurent la mise en relation entre le·a producteur·rice et le·a consommateur·rice. Cependant, ces intermédiaires s'attribuent parfois une marge élevée sur le prix de revient du produit, au détriment du/de la producteur·rice..
- Les **collectivités** offrent aux producteur·rice·s des opportunités de commercialisation au travers de leur compétence de gestion des marchés urbains et marchés de gros. Cependant, elles pourraient aller plus loin en créant des espaces dédiés aux producteur·rice·s locaux·ales et agroécologiques ou encore en régulant l'activité des intermédiaires.
- L'**ONSSA** assure la qualité sanitaire des produits vendus en attribuant une certification. Elles pourraient aller plus loin en ajoutant des critères de durabilité des pratiques dans son cahier des charges.



ACTEUR·RICE·S PARTISAN·NE·S : FORT ENGAGEMENT, FAIBLE CAPACITÉ D'INFLUENCE

Malgré leur fort engagement, les acteur·rice·s "partisan·ne·s" ne disposent pas individuellement des leviers nécessaires pour faire évoluer structurellement le système alimentaire. Cependant, leurs actions doivent être soutenues car elles participent à une dynamique collective :

- Les **associations marocaines** accompagnent les producteur·rice·s dans leur transition agroécologique au travers de formations (Terre & et Humanisme, FIMABIO), de certifications à prix accessibles (RIAM). Elles mènent également des actions de sensibilisation de tous à l'agroécologie afin de renforcer la demande (Green Side Imouzzer).
- Les **organisations et associations internationales** appuient la transition en finançant des projets de vulgarisation de l'agroécologie et de renforcement de compétences (Agrisud, GIZ).
- L'**École National d'Agriculture de Meknès** a mis en place une spécialisation de dernière année en agroécologie. Elle bénéficie également d'une équipe de recherche dédiée et développe un réseau de fermes pilotes.
- Les **détaillant·e·s alternatif·ve·s** proposent des opportunités de commercialisation avantageuses aux petit·e·s producteur·rice·s agroécologiques.
- Certaines **entreprises** développent des technologies pour appuyer le changement de pratiques agricoles (Demande Side Instruments développe une solution de pilotage de précision de l'irrigation, par exemple).

Synthèse des enjeux et recommandations

Une agriculture à 3 niveaux

Type 1 - Agriculture vivrière

- Taille : Moins de 5 ha.
- Organisation : Producteur·rice·s individuel·le·s, avec ou sans statut officiel.
- Production : Légumes et fruits (pas de transformation).
- Contribution à l'agroécologie : Production essentiellement sans pesticides mais pas valorisée comme telle (production "beldi").
- Commercialisation : Production pour l'autoconsommation et vente des surplus de façon informelle aux voisin·e·s/ami·e·s/ familles et en bord de route.

→ Les fermes de **moins de 5 ha** représentent **70 % des agriculteur·rice·s marocain·e·s** mais uniquement **24 % de la SAU du pays**.

→ Près de **21 % des agriculteur·rice·s marocain·e·s** détiennent **moins de 1 hectare** de terres agricoles (Akesbi, 2001).

Type 2 - Agriculture intermédiaire

- Taille : Entre 6 et 20 ha.
- Organisation : Producteur·rice·s ou transformateur·rice·s regroupé·e·s en coopératives agricoles.
- Production : Tous types. Produits bruts et transformés.
- Contribution à l'agroécologie : Utilisation possible de produits phytosanitaires (pesticides et fertilisants chimiques).
- Commercialisation : Production pour le marché national et local (grossistes, magasins spécialisés, foires régionales, grande et moyenne distribution, etc.)

→ Les fermes de **6 à 20 ha** représentent **25 % des exploitations et 46% de la SAU du pays** (Akesbi, 2001).

Type 3 - Agriculture intensive

- Taille : Plus de 20 ha.
- Organisation : Producteur·rice·s individuel·e·s déclaré·e·s.
- Production : Majoritaires pour la production d'olives, fruits, céréales et certains légumes (pomme de terre et oignon). Produits bruts et transformés.
- Contribution à l'agroécologie : Grandes fermes qui visent la productivité, production hyperspecialisée, utilisation intensive de produits phytosanitaires et d'eau.
- Commercialisation : Production pour le marché national ou les marchés étrangers (exportations).

→ Les fermes de **plus de 20 ha** représentent uniquement **5 % du nombre total d'exploitations agricoles** et **30 % de l'ensemble de la SAU du pays** (Akesbi, 2001).

Synthèse des enjeux

PRODUCTION

- **Agriculture vivrière (type 1) : Une vulnérabilité économique de fait, accentuée par le réchauffement climatique**
 - Manque de **structuration** :
 - Producteur·rice·s individuel·e·s : pas de mutualisation de coûts ou des compétences ;
 - Manque de compétences de gestion : difficultés dans la planification de la production, de la commercialisation, démarches administratives ;
 - Absence de statut officiel : pas de couverture sociale.
 - Vulnérabilité face au **changement climatique** : raréfaction de la ressource en eau.
 - **Accès au marché difficile** : manque d'informations vis-à-vis des marchés potentiels, peu de solutions de mutualisation (et donc pas de réduction des coûts de production comme ça peut être le cas en coopératives), manque de temps pour assurer les activités de commercialisation.
 - Manque de **repreneur·se·s** : secteur peu attractif auprès des jeunes.
 - Peu de **soutien de la part de l'État**, du fait de l'absence de statut et/ou d'une superficie inférieure à 5 ha.
- **Agriculture intermédiaire (type 2) : Une structuration à renforcer pour engager une transition vers l'agroécologie ou valoriser la production agroécologique comme telle**
 - Modèles économiques parfois **fragiles** :
 - Dépendance aux subventions publiques ;
 - Manque de compétences de gestion, notamment en coopératives.
 - Manque de **repreneur·se·s** : secteur peu attractif auprès des jeunes.
 - Vulnérabilité face au **changement climatique** : augmentation des températures entraînant un besoin de traitements chimiques plus important, augmentation du coût des intrants, raréfaction de la ressource en eau.
 - Différents niveaux d'engagement en faveur de l'agroécologie :
 - Une production agroécologique **non valorisée comme telle** :
 - Coût trop élevé des labels biologiques officiels et des intrants associés (souvent importés) ;
 - Mauvaise compréhension de la plus value d'une reconnaissance biologique/agroécologique par rapport à la certification sanitaire attribuée par l'ONSSA.
 - Une transition agroécologique **pas encore engagée** :
 - Manque de connaissance de l'agroécologie et de la plus value d'un label par rapport à la certification sanitaire attribuée par l'ONSSA ;
 - Peur du changement et de la prise de risques associée à un changement de pratiques par manque de connaissance de modèles réussis ;
 - Impression de renoncer au progrès.

TRANSFORMATION

- Agriculture intermédiaire (type 2) : Des produits agroécologiques non valorisés comme tels ou une transition qui reste à engager
 - Accès parfois difficile au **matériel**, selon les productions.
 - Dépendance aux **énergies fossiles** (selon les productions) et vulnérabilité associée du fait de la volatilité des prix (notamment depuis 2022).
 - Différents niveaux d'engagement en faveur de l'agroécologie :
 - Production agroécologique **non valorisée** comme telle :
 - Coût élevé des labels ;
 - Mauvaise compréhension de la plus value d'une reconnaissance biologique/agroécologique par rapport à la certification sanitaire attribuée par l'ONSSA.
 - Une transition agroécologique **pas encore engagée** :
 - Manque d'offre en produits bruts agroécologiques ;
 - Manque de connaissance de l'agroécologie et de la plus value d'un label par rapport à la certification sanitaire attribuée par l'ONSSA.



Photo : Let's Food

COMMERCIALISATION

- Tous types : Une demande locale en produits agroécologiques encore faible qui n'encourage pas le développement de l'offre
 - Manque de demande de la part des **consommateur·rice·s** pour des produits issus de l'agroécologie :
 - Peu de sensibilisation aux impacts environnementaux, économiques et sociaux des habitudes de consommation alimentaire ;
 - Peu d'offre en produits alimentaires issus de l'agroécologie ;
 - Revenus parfois insuffisants pour accéder aux produits issus de l'agroécologie.
 - Manque d'acteur·rice·s "conscient·e·s" de mise en relation entre les producteur·rice·s agroécologiques locaux·ales et les consommateur·rice·s : "**intermédiaires conscient·e·s**" qui assurereraient une chaîne de valeur équitable, en faveur aux producteur·rice·s agroécologiques (marge de l'intermédiaire plafonnée).



Photo : Let's Food

11 recommandations pour renforcer les filières agroécologiques à Sefrou

PRODUCTION

Agriculture vivrière (type 1) :

#1_ Encourager et faciliter la structuration des petit·e·s producteur·rice·s en coopératives (communiquer sur les avantages associés, aides financières et techniques, etc.) en s'appuyant sur les fermes/coopératives modèles.

- **Exemples de projets à mettre en oeuvre** : Appels à manifestation d'intérêt ("match" de producteur·rice·s en recherche de coopératives), journées de rencontres entre producteur·rice·s souhaitant s'associer.
- **Acteur·rice·s à mobiliser** : INDH, Chambre d'agriculture, DPA, coopératives modèles.

Agriculture intermédiaire (type 2) :

#2_ Compléter l'offre de formations théoriques et pratiques à l'agroécologie pour renforcer l'adaptation au changement climatique et limiter l'impact environnemental (en commençant par des pratiques agricoles qui n'impliquent pas de perte de rendement ou de surcoût).

- **Exemples de projets à mettre en oeuvre** : Réseau de fermes-écoles, formations co-portées par Chambre d'Agriculture/l'ENA/Terre et Humanisme/la DPA, week-end "fermes ouvertes", ateliers thématiques organisés dans les fermes et ouvertes à tous, formation à l'introduction de nouvelles cultures moins gourmandes en eau (par exemple le caroubier).
- **Acteur·rice·s à mobiliser** : DPA, Chambre d'Agriculture, Centre de formation continue, ENA de Meknès, Fermatech, Terre et Humanisme.

#3_ Valoriser la production agroécologique des coopératives qui produisent déjà comme tel (production "beldi") au travers d'un dispositif ou label de reconnaissance.

- **Exemples de projets à mettre en oeuvre** : Système participatif de garantie.
- **Acteur·rice·s à mobiliser** : Terre et Humanisme, Marché solidaire SPG de Rabat, CIRAD.

#4_ Accompagner les coopératives dans la définition d'un modèle économique viable afin de limiter la dépendance aux subventions publiques.

- **Exemples de projets à mettre en oeuvre** : Ajouter des critères d'attribution pour l'octroi de subventions et de matériel (en lien avec la gouvernance ou le modèle économique de la structure), formations et accompagnement technique des coopératives (gouvernance d'une coopérative, définition d'un modèle économique, gestion, etc.), favoriser l'échange de pratiques entre coopératives au travers de visites croisées.
- **Acteur·rice·s à mobiliser** : Terre et Humanisme, DPA, Chambre d'agriculture Fès-Meknès.

Tous types :

#5_Encourager la diversification des activités pour renforcer la résilience des exploitations agricoles face au changement climatique et crises énergétiques : transformation sur site, agritourisme, valorisation des co-produits.

- **Exemples de projets à mettre en oeuvre** : création d'un itinéraire touristique "route des produits du terroir", étude d'opportunité pour la création d'une table d'hôte·sse ou d'un gîte rural agricole à Sefrou, appel à projets pour l'émergence d'ateliers de transformation collectifs, sensibilisation à la valorisation des co-produits de l'agriculture et de la transformation agroalimentaire.
- **Acteur·rice·s à mobiliser** : Coopérative Bougrinia, DPA, Chambre d'Agriculture, Green Hand, Terre et Humanisme, association Greenside development (à l'origine du festival du tourisme rural de Sefrou).

#6_Mener des actions de sensibilisation auprès des jeunes afin d'encourager leur installation en agriculture.

- **Exemples de projets à mettre en oeuvre** : Espaces-test agricoles, création d'un fond pour soutenir l'installation et le développement des projets entrepreneuriaux des jeunes, création/introduction d'une application mobile de monitoring de la ferme, promotion de l'agriculture périurbaine, plateformes de vente en ligne.
 - **Acteur·rice·s à mobiliser** : Plateforme d'emploi des jeunes (INDH), ANAPEC, Centre de formation continue, Chambre d'agriculture, ENA de Meknès.
- **Aller plus loin :**
 - Ajouter des critères de durabilité à la certification sanitaire attribuée par l'ONSSA.

TRANSFORMATION

#7_Encourager le partage de matériel de transformation au plus grand nombre.

- **Exemples de projets à mettre en oeuvre** : ateliers de transformation collectifs, tiers-lieu alimentaires, soutien pour le développement de groupements d'intérêt économique (GIE).
- **Acteur·rice·s à mobiliser** : Centre des très petites entreprises solidaires, Plateforme emploi des jeunes, Chambre d'agriculture.

#8_Valoriser la production agroécologique des coopératives qui produisent déjà comme tel au travers d'un dispositif ou label de reconnaissance.

- **Exemples de projets à mettre en oeuvre** : Système participatif de garantie.
- **Acteur·rice·s à mobiliser** : Marché solidaire SPG de Rabat, CIRAD, terre et Humanisme.

#9_Faire connaître l'agroécologie auprès des transformateur·rice·s et les former à de nouvelles pratiques (par exemple utilisation de grignon d'olives comme combustibles)

- **Exemples de projets à mettre en oeuvre** : Journée dédiée à la transformation agroalimentaire organisée par la Chambre d'Agriculture ou la DPA.
- **Acteur·rice·s à mobiliser** : DPA, Chambre d'Agriculture.

► COMMERCIALISATION

#10_S'appuyer sur l'entrepreneuriat pour encourager et faciliter la création de points de vente de produits locaux agroécologiques accessibles financièrement pour les consommateur·rice·s et "pratiques" pour les producteur·rice·s.

- **Acteur·rice·s à mobiliser :** Centre des très petites entreprises solidaires, Plateforme emploi des jeunes, Communes.
- **Exemples de projets à mettre en œuvre :** intermédiaires "conscient·e·s" de type halle de producteur·rice·s, magasin de producteur·rice·s, plateforme en ligne, tiers-lieu alimentaires.

#11_Faire connaître l'agroécologie auprès des distributeur·rice·s au travers de campagnes de communication ciblées.

- **Acteur·rice·s à mobiliser :** marchés urbains, marché de gros, supermarchés, Chambre d'Agriculture.
- **Exemples de projets à mettre en oeuvre :** Expérimentation de valorisation des produits locaux en GMS avec un magasin Marjane, mise en place d'un "carreau des producteur·rice·s locaux·ales" dans le marché de gros de Fès, signalétique dans les souks afin d'indiquer la provenance des produits proposés.

► CONSOMMATION

#12_Faire connaître l'agroécologie auprès des consommateur·rice·s au travers de campagnes de communication ciblées (écoles, grand public).

- **Acteur·rice·s à mobiliser :** Associations locales, médias (radio), Chambre d'Agriculture, FIMABIO, Terre et Humanisme, établissements scolaires.
- **Exemples de projets à mettre en oeuvre :** Week-end convivial "fermes ouvertes", émission de radio, tiers-lieu alimentaire, chaîne YouTube/Tiktok dédiée, ateliers de cuisine dans les écoles.



« La très grande majorité des petit·e·s producteur·rice·s marocain·e·s a déjà une production agroécologique. Plutôt par manque d'accès aux produits phytosanitaires que par conviction. Il est nécessaire de soutenir ces producteur·rice·s dans leur structuration pour qu'ils puissent vivre de leur activité en valorisant leur production agroécologique comme telle. »

Abdessalam El Khanchoufi, professeur en environnement à l'USMBA, directeur du centre de formation continue, directeur de l'Institut des Plantes Aromatiques et Médicinales

Photo : UEM

Bonnes pratiques d'ici et d'ailleurs

S'inspirer d'ici

Terre et Humanisme - Formations à l'agroécologie (Maroc)

L'association Terre & Humanisme accompagne le développement de l'agroécologie au Maroc notamment au travers du Carrefour des Initiatives et des Pratiques Agroécologiques (CIPA-Pierre Rahbi), centre de formation en agroécologie situé près de Marrakech, inauguré en 2015. Terre & Humanisme organise également des formations chez les producteur·rice·s dans les régions rurales du Maroc.

Chambre d'Agriculture Régionale (Fès-Meknès) - Forum régional de l'agriculture durable et formations

Depuis 2017, la Chambre d'Agriculture de la Région Fès-Meknès organise annuellement le forum régional de l'agriculture durable. Ce forum permet d'informer et d'échanger sur le sujet de l'agriculture durable au travers de présentations et d'ateliers autour d'expériences réussies et pratiques d'adaptation des exploitations agricoles. La Chambre accompagne également les producteur·rice·s de la région au travers de formations dédiées.

FCAMDD, RIAM et CIRAD - Système participatif de garantie (Maroc)

La Fondation Crédit Agricole du Maroc pour le Développement durable (FCAMDD), le Réseau des Initiatives Agroécologiques au Maroc (RIAM) et le CIRAD ont mis en place un système participatif de garantie (SPG) pour les fermes agro-écologique au Maroc. L'objectif est de fournir aux consommateur·rice·s engagé·e·s un label de garantie, plus accessible pour l'agriculteur·rice qu'une certification bio. Pour obtenir le label, le·a producteur·rice doit accepter les visites de vérification effectuées par deux autres producteur·rice·s labellisé·e·s et un·e consommateur·rice. Le SPG a été mis en place à Rabat où il est associé à un marché des producteur·rice·s agroécologiques.

Fédération interprofessionnelle du bio au Maroc (FIMABIO) - Fermes pédagogiques pilotes

La FIMABIO accompagne et encourage les producteur·rice·s et transformateur·rice·s dans leur conversion à l'agriculture biologique. L'interprofession, avec le soutien de SwissContact, a mis en place des fermes pédagogiques pilotes. À ce jour, il existe 5 fermes pilotes réparties sur l'ensemble du pays (olives à Meknès, maraîchage à Ben Slimane, polyculture à Rhafsaï, olives de table à Marrakech et dattes à Errachidia). L'objectif de ces fermes est de sensibiliser et former sur le long terme les agriculteur·rice·s aux techniques d'agriculture biologique.

Fondation Mohammed V pour la solidarité - Marché solidaire de l'oasis (Casablanca)

Le marché solidaire de l'oasis est un lieu de vente des produits des coopératives artisanales marocaine. L'objectif de la Fondation est de mettre en avant le savoir-faire traditionnel marocain et d'offrir une vitrine commerciale pour les petit·e·s producteur·rice·s. En 2021, le magasin référençait 8 300 produits issus de 546 coopératives.

École nationale d'agriculture de Meknès, équipe de recherche "Agroécologie-environnement" (AGREE) - Formation à l'agroécologie (Meknès)

L'équipe AGREE est constituée d'enseignant·e·s-chercheur·e·s et doctorant·e·s de l'ENA de Meknès souhaitant expérimenter et former aux pratiques agro-écologiques. Différentes actions sont ainsi menées ou envisagées : création d'une parcelle expérimentale au sein de la ferme pédagogique de l'ENA afin de démontrer les performances agronomiques et environnementales de l'agro-écologie et de sensibiliser les étudiant·e·s, création d'une spécialisation de dernière année « agro-écologie » dans le cursus ingénieur·e de l'ENA et collaboration avec les producteur·rice·s de la région afin de créer des fermes écoles pilotes pour les agriculteur·rice·s locaux·ales.

Ferme pédagogique "Green Hand" - Commercialisation de fruits et légumes agroécologiques à la ferme

Green Hand est une ferme pédagogique située à Sefrou, sur la route de Fès. Green Hand dispose d'un jardin agro-écologique, d'un restaurant, d'un parc animalier et d'une piscine. Il s'agit d'un lieu ouvert au public, visant à sensibiliser à l'agriculture respectueuse des écosystèmes. Green Hand vend également directement sur sa ferme des fruits et légumes agro-écologiques issus de sa production.

Plateforme Emploi Jeunes - Accompagnement à l'entreprenariat des jeunes (Sefrou)

La plateforme provinciale pour l'emploi des jeunes a été créée en 2021. Portée par l'INDH, elle vise à accompagner les jeunes dans leur volonté de création d'entreprises. Domiciliée dans le centre éducatif et social pour l'appui des capacités des jeunes à Sefrou, la plateforme fournit aux jeunes un accompagnement technique (précision de l'idée d'entreprise, construction du modèle économique, construction de la gouvernance, orientation vers d'éventuels partenaires, etc.) mais également financier (appui à l'achat de matériel).

Association Greenside development - Festival du tourisme rural (Sefrou)

En 2018, l'association Greenside development a organisé le premier festival marocain du tourisme rural dans la Province de Sefrou, dans la commune Aït Sbaâ Lajrouf. Différentes animations ont été organisées autour du thème « Les arbres fruitiers, un levier principal du développement socio-économique responsable et durable » : activités culturelles, sportives et artistiques animées par des artistes et des troupes folkloriques locales, activités sportives, foire des produits agricoles de la province, projection de documentaires, etc. Cette manifestation a été organisée en collaboration avec l'Association régionale de l'industrie hôtelière de Fès-Meknès.

FIMABIO - Accord de coopération avec le distributeur Marjane

En marge de l'édition 2019 du Salon International de l'Agriculture au Maroc, la FIMABIO a signé un accord de coopération avec Marjane, une des plus importantes enseignes de grande distribution au Maroc. Cet accord permet de faciliter l'accès aux marchés de la grande distribution pour les producteur·rice·s biologiques marocain·e·s. Jusqu'ici, les produits biologiques disponibles en grande surface étaient majoritairement importés d'autres pays.

S'inspirer d'ailleurs

Association tunisienne de permaculture (Tunisie)

L'Association Tunisienne de Permaculture (ATP) a été créée en 2015 dans l'objectif de former et sensibiliser à la permaculture.

L'association mène différents projets :

- Formations gratuites afin d'accompagner les jeunes sans diplôme agricole ne pouvant pas faire de demande de crédit.
- Organisation d'ateliers « auto-fertiles » : Il s'agit d'apprendre à créer un jardin surélevé dans des zones où les terrains ne sont pas fertiles.
- Accompagnement au développement de micro-fermes dans l'objectif de créer un réseau d'associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP).
- Formation à la permaculture des agents accompagnateur·rice·s et formateur·rice·s institutionnel·le·s du Ministère de l'Agriculture.

Espaces-test agricoles (France)

Un Espace-Test Agricole désigne une entité coordonnée, réunissant l'ensemble des conditions nécessaires au test d'activité agricole. Il a comme fonctions fondamentales la mise à disposition :

- D'un cadre légal d'exercice du test d'activité ;
- De moyens de production (foncier, matériel, bâtiments...) ;
- D'un dispositif d'accompagnement.

Pour mener à bien ses missions, l'Espace-Test Agricole est animé dans une logique d'ancrage territoriale.

Municipalité de Durban (Afrique du Sud) - Structuration des filières agroécologiques métropolitaines

La Municipalité soutient les producteur·rice·s à développer l'agro-écologie grâce à 7 "Agri-hubs" répartis sur la métropole : ces pôles proposent des infrastructures (irrigation, clôtures, semences) et formations aux agriculteur·rice·s. Ce sont des plateformes logistiques qui collectent la production agro-écologique des petit·e·s agriculteur·rice·s et approvisionnent cantines scolaires, soupes populaires et supermarchés. Le programme permet aux agriculteur·rice·s de développer leur activité, d'améliorer leur sécurité alimentaire et de dégager un revenu en vendant leur production à bon prix.

CIVAM (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) - « De ferme en ferme » (France)

« De Ferme en ferme » est un événement national consacré à l'agriculture durable qui se déroule chaque année dans 25 département, avec plus de 500 fermes en France qui ouvrent leurs portes au grand public. Les producteur·rice·s présentent leur métier et leur engagement en faveur d'une agriculture durable au travers de visites guidées, de dégustations et d'animations. Par la découverte et l'échange avec des producteur·rice·s engagé·e·s, l'organisation de cet événement contribue à éclairer sur les modes de production et de consommation. Les productrices et producteurs participant·e·s s'engagent dans des pratiques agricoles durables et respectueuses des humains, du bien-être animal, de l'environnement et du climat.

Ateliers de transformation collectifs (France)

Un atelier de transformation collectif (ATC) est une structure gérée par un collectif d'agriculteur·rice·s qui mutualisent leurs moyens pour disposer des équipements nécessaires à la transformation de leurs produits afin d'en assurer la commercialisation via des circuits alimentaires de proximité. On dénombre plus de 130 ATC en France. Souvent portés par les CUMA (Sociétés Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole), ces ateliers permettent la transformation de viandes, fruits, légumes, miel, produits laitiers, etc.



La filière oléicole

Quelques chiffres...



à l'échelle du Maroc

- 5 % du PIB agricole national
- 1,1 million d'hectares, soit 12,6% de la SAU marocaine (dont 34% irrigués)
- 380 000 emplois permanent dans l'oléiculture
- 1,9 million de tonnes d'olives par an, transformées en huile d'olive (26 000t/an) et olives de table (107 000t/an)
- 11000 unités de trituration traditionnelles (maâsras) qui transforment 13% des volumes
- 948 unités modernes qui transforment 83% des volumes
- 3e exportateur mondial d'huile d'olive (40 000 tonnes en 2019) (FellahTrade, 2020)

à l'échelle de la région Fès - Meknès

- 1ère région pour la culture de l'olive : 33 % de la SAU nationale et 33 % de la production en volumes
- Majoritairement production en bour (à sec) : 87% (13% irrigués)
- 345 unités de trituration modernes soit une capacité de trituration totale de 1,12 millions de tonnes par an.
- 15 unités de production d'olives de table (FellahTrade, 2020).

à l'échelle de la Province de Sefrou

- En 2021, 66 000 tonnes d'olives, soit 10% de la production régionale
- 30% de la SAU de la province.
- Valorisation de la production :
 - 85% : trituration et extraction commerciale d'huile ;
 - 10% : autoconsommation;
 - 5% : conservation des olives de table par les méthodes traditionnelles.
- 42 unités modernes de trituration.
- Huile de Sefrou labellisée "produit agricole de terroir" (AgriMaroc, 2021)

Quelques acteur·rice·s de la filière

• Production :

- Fédération Marocaine Interprofessionnelle de l'Olive (INTERPROLIVE)
- Agro-pôle Olivier de Meknès
- Direction provinciale d'agriculture de Sefrou
- GIE Huiles de Sefrou
- Coopérative Ighzrane

• Transformation :

- Union pour le développement de l'olivier de Meknès (UDOM)
- GIE Huiles de Sefrou
- Coopératives Salah (préparation d'olives de table)
- GIE de transformation des grignons d'olives en briques de chauffage

Production agricole

Itinéraires techniques les plus répandus

- **Récolte** : novembre - janvier.
- **Taille de production** : post-récolte.
- **Traitements phytosanitaires** contre les maladies et ravageurs (œil de paon, teigne, etc.) : oxycuivre, hélio cuivre ou compritol bleu.
- **Traitements phytosanitaires** pour le maintien de la fleur, post-floraison.
- Apport de **fertilisant** lorsque l'olive est à un tiers de son développement (solipotasse).
- Éventuel **traitement chimique** de prévention et lutte contre les maladies.
- **Ferti-irrigation** ponctuelle tout au long du développement du l'arbre (AgriMaroc, 2018).

Contraintes dues aux changements climatiques

- Vents du Sahara (cherquis) de plus en plus longs : **assèchement** des oliviers cultivés en bour ce qui entraîne un manque de production.
- Dépendance de plus en plus importante à l'**irrigation**.

Pratiques impactantes pour l'environnement et freins rencontrés au développement de l'agroécologie

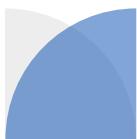
- Production irriguée plus productrice (rendement de 60 kg/an/arbre contre 30kg/an/arbre en bour) mais plus **consommatrice d'eau et intrants chimiques**.
- Multiplication de **variétés espagnoles** (*arbequina* par exemple) plus productives mais plus vulnérables aux attaques extérieures et durée de vie plus faible.
- Besoin de **traitements anti-fongiques réguliers** (œil de paon, etc.).

Bonnes pratiques

- Certaines exploitations privilégient les variétés locales moins gourmandes en eau. Par exemple, la **variété marocaine picholine** a une en production plus longue mais une durée de vie pouvant aller jusqu'à 300 ans, avec un ancrage profond des racines qui réduit la dépendance à l'irrigation.

Recommandations pour aller plus loin

- Encourager les producteur·rice·s à se diriger vers des variétés moins gourmandes en eau et plus résistantes face aux attaques extérieures (par exemple, la varité marocaine picholine)
- Encourager le développement de l'agro-foresterie pour maintenir l'humidité dans le sol et diversifier la production et donc les revenus à l'échelle de l'exploitation agricole.
- Encourager le développement de productions moins gourmandes en eau (le caroubier par exemple).
- Informer les producteurs et montrer des exemples réussis de modèles de production agroécologiques pour lever la peur du changement.



Transformation des olives

Procédés les plus répandus

- **Transformation en huile d'olive :**

La transformation de l'olive en huile peut être réalisée directement par l'agriculteur·rice (grâce à son matériel propre, au matériel de la coopérative à laquelle iel appartient, ou au matériel d'une coopérative dont iel ne fait pas partie, moyennant paiement) ou par des entreprises spécialisées qui achètent les olives. Certain·e·s producteur·rice·s/ transformateur·rice·s peuvent également acheter les olives d'autres producteur·rice·s afin d'augmenter les volumes d'huile produits. Il existe 3 types de systèmes d'extraction :

- Unités de trituration équipées de **presses** (les unités traditionnelles, les "maâstras", appartiennent à cette catégorie).
- Unités de trituration équipées en **chaînes continues à 3 phases** (les 3 phases sont les grignons, margines et les huiles).
- Unités de trituration à **2 phases** avec une centrifugation permettant de séparer l'huile et les grignons grâce aux eaux de végétation (les 2 phases sont donc les huiles et les grignons)

(MADRPM, 2006).

- **Transformation en conserves d'olives :**

La préparation des olives de table est essentiellement réalisée par des unités de transformation dédiées. Les étapes de transformation sont :

- Élimination de l'**oleeuropéine** (goût amer des olive) par traitement à la soude diluée.
- **Lavage** à l'eau : 1 à 3 trempages.
- Mise en cuve de **fermentation** dans une saumure de chlorure de sodium.
- **Conditionnement** en bocaux ou conserves.

Pratiques impactantes pour l'environnement et freins rencontrés au développement de la transformation agroalimentaire

- **Volumes d'olives variables** selon les années et épisodes climatiques (sécheresses).

• **Production importante de margines** : Les margines sont des co-produits connus pour leurs effets anti bactériens et phytotoxiques qui déséquilibrent la biodiversité aquatique. Actuellement, la solution la plus couramment utilisée pour leur gestion est le stockage et l'évaporation des substances polluantes des margines. Cependant cela ne représente qu'une part minime du volume total de margines : À titre d'exemple, la station d'évaporation des margines de Fès permet seulement de collecter 4% des margines générées. Le reste est rejeté dans les réseaux d'assainissement pour finir dans les cours d'eau (Let's Food, 2020).

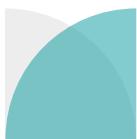
Bonnes pratiques

- **GIE des huiles de Sefrou** :

- Procédé d'extraction de l'huile à 2 phases).
- Construction d'un complexe de collecte et de séchage des margines pour recycler les grignons en briquettes pour remplacer le bois de chauffage (commune de Aghbalou Aqorar) (avec la Direction provinciale d'Agriculture).

Recommandations pour aller plus loin

- Généraliser la trituration en chaînes continues à 2 phases : Ce procédé utilise peu d'eau et ne produit pas de co-produits liquides (margine). Un seul déchet est produit : Il s'agit d'une pâte constituée d'un mélange de grignon et d'une quantité très minime de margines.
- Dans le cas d'unités à 2 phases : Encourager l'épandage de la pâte résiduelle dans les champs à des fins de fertilisation.
- Dans le cas des maâstras et unités à 3 phases :
 - Faciliter la mise en place de bassins de collecte des margines sur site : Actuellement, seulement 30% des unités de transformation disposent de bassins.
 - Encourager le recyclage des grignons des olives : briquettes pour le chauffage, savon, aliment pour les animaux, cosmétiques, etc. et créer une filière de commercialisation dédiée (Rouas et al., 2015)



Distribution

Principaux modes de commercialisation

Circuits de commercialisation de l'huile d'olive et des olives de table :

- En vrac à des grossistes ou semi-grossistes qui approvisionnent les commerçant·e·s de détail.
- Directement à des consommateur·rice·s grâce aux réseaux informels.
- Grande et moyenne distribution (GMS) au travers de procédures de partenariat entre l'ADA (Agence de Développement Agricole) et la GMS.
- À l'export : Certaines unités de transformation ou de mise en conserve ont des accords avec des grossistes à l'étranger.

Bonnes pratiques

- Huile de Sefrou labellisée "produit agricole de terroir". Label délivré par l'ONSSA qui certifie de la production artisanale et de la provenance du produit (AgriMaroc, 2021).

Limites au développement des circuits courts et de proximité

Accès au marché pour les petit·e·s producteur·rice·s et développement des circuits courts :

- Peu de moyens de transport pour les petit·e·s producteur·rice·s afin de s'inscrire dans des circuits courts et de proximité.
- Manque de coopération entre les producteur·rice·s permettant la mutualisation des coûts et l'accès aux marchés facilité (en coopératives par exemple).
- Certains circuits de distribution (GMS) sont connus pour tirer les prix vers le bas, ne permettant pas de couvrir les charges des petit·e·s producteur·rice·s.
- L'obtention du label "produit du terroir" coûte 5000 DH au producteur·rice mais l'huile n'est pas vendue plus chère pour autant (manque de reconnaissance du label par les consommateur·rice·s).

Commercialisation de produits agroécologiques :

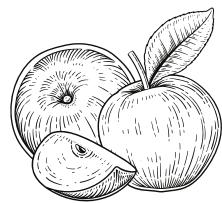
- Peu de demande pour les productions agroécologiques labellisées (biologique ou autres) tant sur le marché de l'export que le marché national ou local.
- Le label "produit du terroir" n'inclut pas de critères environnementaux.

Recommendations pour aller plus loin

- Encourager le regroupement en coopératives de producteur·rice·s et transformateur·rice·s afin de faciliter l'accès à certains marchés (grâce à des volumes plus élevés et un pouvoir de négociation renforcé) et mutualiser les moyens de transport.
- Règlementer la marge perçue par les intermédiaires au sein de la chaîne de valeur afin de permettre au producteur·rice de récupérer une partie convenable du prix de revient.
- Encourager l'émergence "d'intermédiaires conscient·e·s" entre le producteur·rice·transformateur·rice et les consommateur·rice·s afin de permettre aux producteur·rice·s de vivre convenablement de leur activité.
- Lever les freins à la consommation de produits issus de l'agroécologie :
 - Rendre accessible financièrement les produits issus de l'agroécologie.
 - Multiplier les points de vente d'huile ou olives de table agroécologiques.
 - Informer et sensibiliser les consommateur·rice·s sur la notion de production agroécologique et ses bienfaits.



La filière rosacée



Quelques chiffres...

à l'échelle du Maroc

- 300 000 ha soit 3,4% de la SAU marocaine
- 1,6 million de tonnes produites par an
- 2 familles de rosacées :
 - Les espèces à noyau (amandier, abricotier, prunier, pêcher, cerisier) : 85% de la SAU des rosacées (essentiellement représentée par l'amande)
 - Les espèces à pépins (pommier, poirier, cognassier) : 15% (FellahTrade, 2020 (2))

à l'échelle de la région Fès - Meknès

- Premier producteur du pays avec 646 138 tonnes par an (2019)
- Une filière en développement : augmentation de la production de 94% entre 2008 et 2019
- 26 773 ha de rosacées, soit une augmentation de 131% entre 2008 et 2019
- Une IGP reconnue : Pomme d'Ifrane (Ministère de l'Agriculture du Maroc, 2020)

à l'échelle de la Province de Sefrou

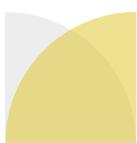
- 1ère province à l'échelle de la Région en termes de SAU (40% de la SAU régionale en rosacées se situe à Sefrou)
- La filière représente 12 % de la SAU provinciale
- Elle contribue à hauteur de 72% de l'économie locale
- La production de pommes représente 46% des terres dédiées aux rosacées
- 42 unités de refroidissement et 5 de conditionnement de pommes (Aujourd'hui Maroc, 2021)

Quelques acteurs de la filière

• Production :

- Fédération de Développement de l'Arboriculture au Maroc (Fé.D.A.M.)
- Association du salon national de la pomme (SAPOM)
- Direction provinciale de l'agriculture de Sefrou
- Coopérative Corolik (33 membres producteurs de pommes)
- Coopérative Bougrinia (100 membres producteurs de prunes et pommes).





Production agricole

Itinéraires techniques les plus répandus

Pomme :

- **Plantation** des pommiers en hiver ;
- Avant la floraison : **taille** mécanique ;
- **Irrigation** : surtout en période de développement du fruit ;
- **Fertilisation** organique ou minérale ;
- Avant récolte : **Éclaircissement** des fruits au Carbaryl ;
- **Récolte** ;
- Tout au long du cycle de développement : **Traitements chimiques** préventifs et curatifs de lutte contre la tavelure, l'oïdium, les pucerons, le carpocapse, la cochenille et les acariens (moyenne de 20 traitements par an en région Fès-Meknès) (Lahlali, 2021) (Oukabli, 2004).

Cerise :

- **Plantation** entre mars et novembre ;
- **Fertilisation** : en fin d'hiver et juste après la récolte ;
- **Traitements phytosanitaires** préventifs et curatifs contre le dépérissements bactériens et la capnode, lors du développement des fleurs et fruits ;
- **Irrigation** ;
- **Taille** entre octobre et novembre ;
- **Récolte** : mai à juillet selon les variétés (Oukabli, 2004).

Contraintes dues au changement climatique

- De moins en moins de **jours de froid** pour induire la floraison du pommier : les récoltes sont alors moindres et précoces.
- Augmentation des **températures** moyennes qui entraîne la multiplication des ravageurs et attaques fongiques : il est nécessaire de traiter plus régulièrement.

- **Eau** de plus en plus difficile d'accès pour l'irrigation : forages de plus en plus profonds, manques d'eau qui entraînent une baisse des rendements (le cerisier exige 3000 à 5000 m³ d'eau par an).
- Vents du Sahara (cherquis) plus long (2 semaines au lieu de 2/3 jours) : **assèchement** des arbres et besoins accrus en irrigation.

Pratiques impactantes pour l'environnement et freins rencontrés au développement de l'agroécologie

- Utilisation importante de **pesticides** pour contrer les attaques de ravageurs et maladies fongiques.
- Vulnérabilité économique face à l'augmentation du **prix des intrants**.
- **Résidus de pesticides** des arboriculteur·rice·s voisin·e·s qui empêchent l'obtention du label "biologique".
- Peu de considérations de l'**agroforesterie** par manque de connaissance et praticité.
- Manque de connaissance et de confiance dans les traitements phytosanitaires admis dans le cahier des charges biologique.

Bonnes pratiques

- Coopérative **Bourginia** :
 - Sélection de **variétés** qui ont des besoins moindres en eau, fertilisants et plus résistantes aux attaques extérieures (Golden, Gala, Starking, Jérémie).
 - Utilisation de **fumier** au lieu de fertilisants chimiques.
 - Réflexions pour traiter plus efficacement et donc **diminuer les doses** (traitements préventifs de la terre par exemple)
- Appui du **Plan Maroc Vert** pour la mise en place de systèmes d'irrigation de type goutte-à-goutte.
- Échange de pratiques et transfert d'informations techniques grâce à la **DPA et la DRA**.

Recommandations pour aller plus loin

- Encourager le bouclage du cycle des nutriments en favorisant l'usage du fumier pour amender les sols.
- Encourager le développement de l'agroforesterie pour maintenir l'humidité dans le sol et diversifier la production et donc les revenus à l'échelle de l'exploitation agricole.
- Explorer les opportunités de développement d'autres filières fruitières qui demandent moins de jours de froid, qui sont moins gourmandes en eau et en intrants (figue, pêche, par exemple).
- Développer des fermes pilotes agroécologiques afin de démontrer et sensibiliser par l'exemple.



Transformation

Procédés les plus répandus

La transformation des fruits existe peu voire est inexisteante (jus, compotes, confitures, etc.). À Sefrou, il existe seulement 2 types de transformation des fruits :

- **Conservation des pommes :**

- Petit·e·s producteur·rice·s vivier·ère·s : faibles volumes, pas de conservation, commercialisation directe.
- Producteur·rice·s commerciaux·ales : volumes importants, conservation en frigos pour être en mesure de vendre le production pendant toute l'année (sur la ferme/coopérative ou sous-traité à un prestataire).

- **Séchage des prunes :**

- Séchoirs qui produisent de la chaleur directement par combustion de fioul ou gaz ;
- Séchoirs ou chaudière qui produit de la chaleur au travers de la vapeur émise par la combustion de biomasse ;
- Procédés de 2 à 3 mois (Benchanna, 2022).

« On se rend de plus en plus compte des problèmes écologiques. Par exemple, avant on utilisait du gazole pour le séchage des prunes. Mais le coût du gazole a énormément augmenté et il peut laisser des résidus et un goût dans les pruneaux. À présent, on utilise de la vapeur d'eau, produite par les grignons d'olive. »

M. Adnan, Coopérative Bourginia

Pratiques impactantes pour l'environnement et freins rencontrés au développement de la transformation agroalimentaire

- Utilisation de **fioul ou propane/butane** pour le séchage des prunes : dépendance à une ressource non renouvelable et résidus dans les pruneaux.
- Importance **consommation énergétique** des unités de conditionnement des pommes et donc vulnérabilité économique des producteur·rice·s face aux fluctuations des prix de l'énergie.
- **Consommateur·rice·s** peu habitué·e·s à consommer les fruits transformés (compote, jus, confitures, etc.)

Bonnes pratiques

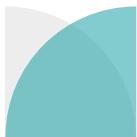
- Coopérative **Bourginia** : Séchage des prunes à la vapeur d'eau, issue de la combustion des grignons d'olives (optimisation de l'utilisation d'énergie).

- Soutien de la filière dans le cadre du **Plan Maroc Vert** :

- Financement de 3 unités de conditionnement à haute technologie pour un stockage d'une durée comprise entre 8 et 9 mois (Aujourd'hui Maroc, 2021) ;
- Sessions de formation pour augmenter la productivité et améliorer le conditionnement.
- Organisation d'une journée de sensibilisation sur les possibilités de transformation de la pomme par la **Chambre d'Agriculture régionale**.

Recommandations pour aller plus loin

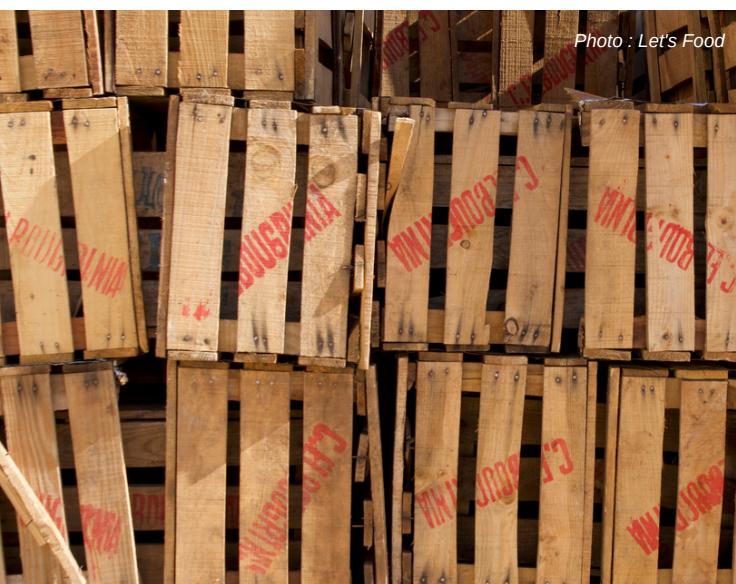
- Encourager l'utilisation de biomasse pour alimenter les séchoirs de prunes (énergie issue des processus de combustion des grignons par exemple, la province étant également productrice d'huile d'olive).
- Favoriser l'accès à des unités de conditionnement des pommes à haute technologie permettant un stockage plus long.
- Sensibiliser les citoyen·e·s à la consommation de produits transformés, dérivés des fruits produits dans la province.
- Encourager et former les producteur·rice·s dans le développement de la transformation des fruits, moins couteux que leur conditionnement (valorisation des fruits non conformes en vinaigre de pommes, valorisation en jus, compotes, etc.)



Distribution

Principaux modes de commercialisation

- **Producteur·rice·s vivier·ère·s :**
 - Vente en bord de route ou dans les centres urbains de façon informelle ;
 - Vente directe dans les marchés.
- **Producteur·rice·s commerciaux·ales :**
 - Vente à des grossistes ou semi-grossistes qui approvisionnent ensuite les marchés de gros et marchés de détail du pays (vente des pommes ou vente sur pied : l'intermédiaire se charge de la récolte) ;
 - Vente à la grande et moyenne distribution via des contrats en direct avec les producteur·rice·s ;
 - Vente en direct sur le site des coopératives.



Limites au développement des circuits courts et de proximité

- **Développement des circuits courts :**
 - Manque de moyens de **transport** pour accéder aux marchés urbains ;
 - Accès difficile aux **infrastructures de conditionnement** pour être en mesure de vendre leurs produits toute l'année.
- **Commercialisation de produits agroécologiques :**
 - **Peu de demande** pour les productions agroécologiques labellisées (biologique ou autres) tant sur le marché de l'export que le marché national ou local.

Bonnes pratiques

- Coopérative **Bourginia** : Vente en direct sur la ferme. Le statut coopératif permet de mutualiser le temps dédié à la production, le conditionnement et la vente, entre les membres.

« *On a parfois des pommes de très bon calibre mais un peu abimées, on est obligés de les jeter. On fait une étude depuis 2 mois pour faire du vinaigre de pomme à partir de ces déchets.* »

M. Adnan, Coopérative Bourgrinia

Recommandations pour aller plus loin

- Encourager les producteur·rice·s à se regrouper en coopératives afin de mutualiser les coûts et le temps (permet de développer la vente directe, d'accéder à des infrastructures, un moyen de transport, etc.).
- Sensibiliser et informer les consommateur·rice·s sur les enjeux associés l'agroécologie.



La filière céréales



Quelques chiffres...

à l'échelle du Maroc

- 1ère culture marocaine en termes de surface : 6,9 millions d'hectares, soit 71% de la SAU.
- 10 à 20% du PIB du pays selon les années.
- Il s'agit essentiellement de blé tendre et dur, puis d'orge.
- 154 moulins industriels, dont 128 spécialisés en blé tendre, 16 en blé dur (semouleries) et 10 en orge.
- 162 organismes stockeurs (FellahTrade, 2020 (3))

à l'échelle de la région Fès - Meknès

- 3e région céréalier en termes de surface : 17% de la SAU céréalier nationale (650 000 ha)
- 36 moulins industriels : 24% de l'ensemble des unités du Maroc et 37% de la capacité d'écrasement du pays (car il s'agit essentiellement d'importantes unités par rapport au reste du pays).
- 70 unités de stockage : 56% de l'ensemble des unités du pays (FellahTrade, 2020 (3))

à l'échelle de la Province de Sefrou

- 1ère production de la province en termes de surface agricole utile : 6 562 ha en 2022 (Chaabi, 2022).

Quelques acteur·rice·s de la filière

• Production :

- Fédération interprofessionnelle des activités céréalier (FIAC)
- Fédération nationale des producteurs de céréales et légumineuses (FNPC)
- Société nationale de commercialisation des semences (SONACOS)
- Direction Provinciale d'Agriculture de Sefrou
- Coopérative Al Moutalawika (47 membres)

• Transformation :

- Fédération nationale de la minoterie (FNM)
- Association marocaine des industries des pâtes alimentaires et couscous (AMIPAC)
- Fédération Nationale de la boulangerie et pâtisserie (FNBP)

• Commercialisation :

- Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses (ONICL)

Production agricole

Itinéraires techniques les plus répandus

Les rotations culturales en grandes cultures à Sefrou sont courtes. Les plus couramment utilisées sont : céréales (blé ou orge)/ légumineuses (fève, pois chiche, etc.) et céréales/céréales.

Exemple d'itinéraire technique standard du blé d'hiver :

- **Travail du sol** pour enfouir les résidus fins et évacuer des résidus grossiers ;
- **Fertilisation de fond** : engrais phosphatés et potassiques au moment de la préparation du lit de semence ;
- Tout au long du développement de la plante :
 - **Fertilisation** azotée (dosage NPK selon les besoins du sol) ;
 - Traitements **phytosanitaires** préventifs et curatifs contre ravageurs et maladies (Cicadelle, cécidomyies, pucerons, mouche mineuse, tordeuse, etc.) ;
- **Semis** mécaniques au semoir (novembre) ;
- **Récolte** : à partir du moment où le grain a atteint 14% d'humidité, soit la maturité du blé (juillet) (Si Bennasseur, 2005).

Contraintes dues aux changements climatiques

- **Baisse de la pluviométrie** qui entraîne une baisse des rendements (le blé n'est pas irrigué) : à titre d'exemple, la sécheresse de 2022 a entraîné une chute de production de l'ordre de 53% à l'échelle du pays (RFI, 2022).

Pratiques impactantes pour l'environnement et freins rencontrés au développement de l'agroécologie

- Traitements **phytosanitaires et fertilisants** chimiques qui impactent les sols, la biodiversité et la ressource en eau.
- Peu de **vision à long terme** des producteur·rice·s et donc difficultés à diversifier les productions ou l'activité de la ferme pour espérer un meilleur revenu à moyen-long terme.
- **Peur du changement** vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement (couverts végétaux, semis direct, lutte intégrée, etc.).
- Zoom sur le production **semencière** : Peu de marge de manœuvre pour la mise en place de rotations longues car les modalités de production sont fixées par le **contrat** qui lie le producteur·rice et l'entreprise semencière.

Bonnes pratiques

- Direction provinciale d'agriculture, Institut de recherche agricole, association Sadnia pour céréales et office chérifien des phosphates : expérimentation de **semis direct** sur 250 ha de céréales dans la zone "Bani Saden".
- Direction provincial de l'agriculture : Introduction de 400 ha de **caroubier** pour faire face à la baisse de la disponibilité de l'eau (la caroubier n'ayant pas besoin d'importantes quantités d'eau) (MAP Maroc, 2021).

Recommandations pour aller plus loin

- Encourager les producteur·rice·s à développer des pratiques issues de l'agroécologie : travail du sol minime, couverts végétaux et semis direct, rotations longues, associations de cultures, lutte intégrée contre les ravageurs, etc.
- S'assurer d'utiliser des semences, plants et races animales locales, adaptées aux conditions climatiques changeantes.
- Intégrer des légumineuses dans les assolements afin de capter l'azote du sol (et de satisfaire ainsi en partie aux besoins en fertilisation) et répondre à une demande des consommateur·rice·s.



Transformation

Procédés les plus répandus

Transformation de blé tendre en farine :

- La farine est produite en **minoterie**. Il existe très peu de minoteries à Sefrou, ces dernières étant essentiellement concentrées dans la province de Fès.
- Les grandes étapes de transformation du blé sont :
 - **Nettoyage** du blé afin d'en retirer les impuretés, la paille ou les éventuels cailloux ;
 - **Trempage** dans l'eau pendant 24h afin de rendre plus friable l'amande farineuse et rendre plus souple les enveloppes qui donneront le son;
 - Succession de 5 procédés de **broyage et tamisage**. Le broyage se veut de plus en plus fin grâce à des cylindres aux cannelures de plus en plus étroites ;
 - **Tamisage** de la farine et conditionnement.

Transformation de blé dur ou d'orge en semoule :

- Le grain est transformé en semoule dans une **semoulerie**.
- En voici les 2 grandes étapes :
 - **Nettoyage** : cette étape permet de retirer les impuretés du blé dur.
 - **Broyage et tamisage** : le blé est broyé dans un appareil à cylindres, pour ensuite passer par un tamisage au planchister. Un dernier tamisage permet d'extraire la semoule (rôle du sasseur) (Maoucha, 2021).



Pratiques impactantes pour l'environnement et freins rencontrés au développement de la transformation agroalimentaire

- **Polluants** organiques persistants et résidus de pesticides retrouvés dans les échantillons de farine ;
- **Utilisation importante d'eau** pour le nettoyage du blé ;
- Production de **co-produits** sous-utilisés (enveloppe, germe, etc.).

Bonnes pratiques

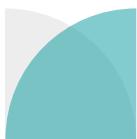
- **Coopérative de femmes Ain Sebou** : production artisanale de couscous.

"Pour laver le blé avec lequel on produit le couscous, nous avons besoin de beaucoup d'eau. Environ 1000 litres d'eau pour 100 kg de blé. C'est beaucoup pour nous mais on n'a pas d'autre solution. On pourrait le transporter et le laver à la source de Ain Sebou qui est à 20km, mais le coût de transport serait aussi élevé."

Khadija Dakhli, présidente de la coopérative de femmes Ain Sebou

Recommendations pour aller plus loin

- S'inspirer d'ailleurs pour développer des procédés de transformation du blé moins gourmands en eau.
- Encourager l'émergence de coopératives artisanales de production de semoule et farine.



Distribution

Principaux modes de commercialisation

Le blé est le principal aliment consommé au Maroc. Il est associé à des **enjeux politiques et de sécurité nationale forts** (notamment illustrés lors de la crise sanitaire de la COVID19 lorsque les importations de blé ont été interrompues). La production de blé, de farine et leur commercialisation est donc régie par l'État marocain au travers de l'Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses (ONICL). On distingue 3 grands types d'acteur·rice·s :

- **Les coopératives agricoles** : les Sociétés coopératives agricoles marocaines (SCAM) et les Coopératives agricoles marocaines (CMA) produisent le blé. Les prix de vente sont fixés par l'État (CIHEAM, 2006).
- **Les commerçant·e·s légitimé·e·s** : iels détiennent une carte de légitimation attribuée par l'ONICL. Ces commerçant·e·s peuvent acheter du blé directement aux coopératives, sur place ou dans les souks, mais toujours dans l'aire géographique où iels exercent leur activité (ceci permettant une répartition territoriale équilibrée des stocks de blé dans le pays). Iels sont limité·e·s dans les quantités de blé qu'iels sont autorisés à stocker.
- **Les commerçant·e·s agréé·e·s** : iels disposent de l'agrément de l'Office qui leur permet d'acheter les céréales indiquées par l'agrément dans une zone plus vaste que celle des légitimés. L'agrément les obligent à vendre aux minoteries des quantités de blé déterminées par l'ONICL (pour la production de farine pour le pays).

Il existe également quelques coopératives agricoles qui produisent du blé pour le transformer en farine ou couscous. Celles-ci ne font pas partie du système de gestion de l'ONICL (du fait de volumes minimes). Pour celle-ci, différents canaux de commercialisation existent :

- Vente **directe** dans les locaux de la coopérative ;
- Vente dans des **marchés ou magasins spécialisés** (Oasis solidaire de Casablanca par exemple) ;
- **Grossistes ou grande distribution.**

Limites au développement des circuits courts et de proximité

Développement de circuits courts :

- Un secteur réglementé par l'État qui laisse peu de place à l'émergence de circuits de commercialisation alternatifs.

Commercialisation de produits issus de l'agroécologie :

- Peu de demande pour les productions agroécologiques labellisées (biologique ou autres) tant sur le marché de l'export que le marché national ou local.

Bonnes pratiques

- Coopérative de femmes Ain Sebou : Production artisanale de couscous, commercialisation dans la coopérative, dans les foires régionales et par le bouche-à-oreille.

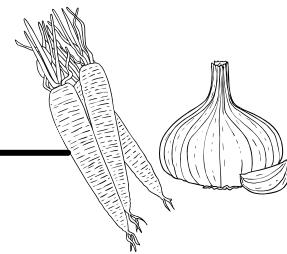
Recommandations pour aller plus loin

- Encourager l'émergence de coopératives artisanales de production de couscous (non réglementé par l'État).
- Informer et sensibiliser les consommateur·rice·s pour renforcer la demande en produits issus de l'agroécologie.



La filière maraîchère

Quelques chiffres...



à l'échelle du Maroc

- 280 000 ha de surfaces agricoles dédiées au maraîchage soit 3,2% de la SAU marocaine
- 8% de la production est exportée (FellahTrade, 2021 (4))
- 42% des exportations agricoles et 9,72% des exportations totales en 2020, en termes de valeur (3,46 milliards de DH)
- 12,2% de l'emploi agricole total (Ministère marocain de l'agriculture, 2020)

à l'échelle de la région Fès - Meknès

- 5e région productrice
- 33 329 ha en 2017-2018
- 1,2 millions de tonnes produites en 2018.
- En termes de surface, dans un ordre décroissant, il s'agit essentiellement de l'oignon, de la pomme de terre et de la carotte (MAP Fès, 2018).

à l'échelle de la Province de Sefrou

- En 2021, 510 ha de maraîchage à Sefrou (essentiellement pommes de terre, oignons, carottes, navets, ail) (AgriMaroc, 2021).
- Le secteur est essentiellement représenté par des petit·e·s producteur·rice·s vivriers.
- Les producteur·rice·s dits "commerciaux·ales" sont spécialisé·e·s dans la production de pommes de terre et d'oignons.

Quelques acteur·rice·s de la filière

• Production :

- Direction Provinciale d'Agriculture de Sefrou
- Association Marocaine de Producteur et Producteurs Exportateurs des Fruits et Légumes (APEFEL)
- Association des Producteurs de Pomme de Terre au Maroc (PPM)

• Commercialisation :

- Association Marocaine de Producteurs Exportateurs d'Oignons (APEO)
- Association des Producteurs Exportateurs de Maraîchage et Primeurs du Maroc (ASPEM)
- Association Marocaine de Producteur et Producteurs Exportateurs des Fruits et Légumes (APEFEL)

Production agricole

Itinéraires techniques les plus répandus

Il existe d'importantes différences de pratiques agricoles entre les maraîcher·ère·s vivrier·ère·s et les maraîcher·ère·s commerciaux·ales. Les premier·ère·s pratiquent une agriculture plutôt tournée vers l'agroécologie, surtout par manque de moyens pour accéder aux produits chimiques. Les producteur·rice·s commerciaux·ales (pomme de terre et oignon) ont une utilisation de pesticides et fertilisants chimiques importante.

Exemple de l'itinéraire technique de la pomme de terre en production commerciale :

- **Préparation du sol** : Travail profond du sol et enfouissement de la fumure ;
- **Plantation** directe : février-mars, mai ou août (3 périodes de plantation possibles) ;
- **Traitements chimiques** préventifs et curatifs (lutte contre le mildiou, rhizoctone brun, gale argentée, limaces, pucerons, doryphores, etc.) ;
- **Irrigation** continue (arrêt 15 jours avant la récolte).
- **Récolte** (4 mois après la plantation) (AgriMaroc, 2019).

Pratiques impactantes pour l'environnement et freins rencontrés au développement de l'agroécologie

- En 2015, 35% des **pesticides** utilisés au Maroc le sont pour les cultures maraîchères (production régulièrement détruite en raison du dépassement des taux des résidus de pesticides autorisés ou de l'utilisation de pesticides non autorisés) (INRA, 2014) ;
- Accès difficile à la **formation** à l'utilisation des pesticides ou à la mise en place de pratiques agricoles moins gourmandes en intrants dans les zones reculées (les formations sont données à Sefrou ou Fès) ;
- Producteur·rice·s qui détiennent moins de 5 ha de terres agricoles n'obtiennent **pas d'aides de l'État** : le maraîchage est donc souvent exclu, peu soutenu ;
- Il n'existe pas de **coopératives** maraîchères, les producteur·rice·s travaillent de façon individuelle ;
- Accès difficile à l'**assurance** pour les maraîcher·ère·s, renforçant la vulnérabilité de la filière ;
- **Labellisation** biologique coûteuse.

Contraintes dues aux changements climatiques

- Manque de **précipitations** en été et automne entraînant une baisse de productivité.

Bonnes pratiques

- Aucun bonne pratique agroécologique identifiée à Sefrou en maraîchage.

Recommandations pour aller plus loin

- Encourager la transition vers des pratiques agroécologiques en montrant l'exemple : mise en place d'un réseau de fermes écoles en zone rurale (réduction de l'utilisation de pesticides et fertilisants chimiques, travail du sol limité, couverts végétaux, lutte intégrée, etc.).
- Favoriser l'émergence d'un système participatif de garantie afin de valoriser les productions maraîchères vivrières dont les pratiques se rapprochent de l'agroécologie.
- Diversifier les productions de la ferme afin de renforcer sa résilience économique : intégrer la culture céréalière par exemple (légumes en printemps/été et céréales en hiver).
- Encourager la création de coopératives maraîchères afin de mutualiser les coûts de production et de favoriser l'entraide.



Transformation

Procédés les plus répandus

- La transformation agroalimentaire des légumes est **rare** au Maroc, voire inexiste à Sefrou.
- Ceci s'explique par une très **faible demande** de la part des consommateur·rice·s :
 - Habitudes de consommation de produits frais saisonniers ;
 - Méfiance vis-à-vis de l'hygiène et la sécurité sanitaire des produits transformés.
- Il existe certaines **industries agroalimentaires** à Tanger ou Casablanca : certaines récoltent les pommes de terre de Sefrou pour les transformer en chips par exemple.



Abdessalam El Khanchoufi, professeur en environnement à l'USMBA, directeur du centre de formation continue, directeur de l'Institut des Plantes Aromatiques et Médicinales

« Les Marocain·e·s n'ont pas la culture de la transformation des légumes pour les conserver dans la durée et les consommer toute l'année. Traditionnellement, les ménages marocains consomment des légumes frais, de saison et locaux. Nous avons donc très peu d'unités de transformation les légumes au Maroc, en dehors de quelques industries agroalimentaires (sauce tomate, chips, etc.) »

Pratiques impactantes pour l'environnement et freins rencontrés au développement de la transformation agroalimentaire

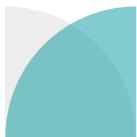
- La manque d'outils de transformation des légumes peut entraîner un **gaspillage** alimentaire important : 33% de l'alimentation est gaspillée au Maroc (cela concerne essentiellement le pain, les légumes et les fruits) (INRA, 2019).
- Les freins au développement de la transformation agroalimentaire se résument essentiellement à un manque de **demande** de la part des consommateur·rice·s.

Bonnes pratiques

- Aucune bonne pratique particulière identifiée à Sefrou.

Recommandations pour aller plus loin

- Faciliter l'accès aux infrastructures et au matériel pour les maraîcher·ère·s qui souhaiteraient développer une activité de transformation (coulis de tomates, carottes en conserves, etc.).
- Encourager les citoyen·ne·s à transformer les légumes de leur jardin et à consommer des aliments transformés localement.



Distribution

Principaux modes de commercialisation

Petit·e·s producteur·rice·s vivrier·ère·s (tous légumes) :

- Vente **informelle** en bord de route et dans le cercle restreint (voisin·e·s, famille, ami·e·s) ;
- Vente sur les **marchés locaux** (si le producteur·rice bénéficie d'un moyen de transport).

Les petit·e·s producteur·rice·s vivrier·ère·s vendent les surplus de leur production après consommation du ménage. Il s'agit souvent de faibles volumes.

Producteur·rice·s commerciaux·ales (essentiellement pommes de terre et oignons) :

- Vente à des **grossistes** qui jouent le rôle d'intermédiaires pour approvisionner les marchés de gros et marchés détaillants de grandes villes marocaines (Fès, Casablanca, Rabat, etc.) ;
- Vente à la **grande et moyenne distribution** via des conventions de partenariat ;
- Vente à des grossistes pour l'**export** ou exportateur·rice·s pour l'étranger.

Limites au développement des circuits courts et de proximité

- Manque de moyen de **transport** : les petit·e·s producteur·rice·s n'ont pas les moyens d'atteindre les marchés.
- Manque d'**informations** vis-à-vis des marchés et circuits de commercialisation existants.
- Volonté de développer les circuits courts pour faciliter l'accès aux produits locaux et bio aux consommateur·rice·s, mais la production de qualité s'exile dans les grandes villes où le **pouvoir d'achat** et la sensibilisation sont plus importants.

Bonnes pratiques

- Aucune bonne pratique de commercialisation de légumes en circuits courts n'a été identifiée à Sefrou.

Recommendations pour aller plus loin

- Encourager la création de coopératives afin de favoriser la mutualisation du matériel et des moyens de transport vers les marchés.
- Favoriser l'émergence d'un système participatif de garantie afin de valoriser les produits maraîchers vivriers agroécologiques et faciliter l'accès au marché local pour les maraîcher·ère·s.
- Encourager l'émergence "d'intermédiaires conscient·e·s" afin de faciliter l'accès au marché des petit·e·s producteur·rice·s tout en leur assurant un revenu convenable.
- Sensibiliser les consommateur·rice·s à l'importance de l'agroécologie dans la préservation des ressources naturelles et le soutien de la production vivrière marocaine.



La filière plantes aromatiques & médicinales

Quelques chiffres...

à l'échelle du Maroc	à l'échelle de la région Fès - Meknès	à l'échelle de la Province de Sefrou
<ul style="list-style-type: none">Plus riche diversité de PAM au monde avec 4200 espèces dont 800 endémiques ;30 espèces principales cultivées ;12ème exportateur·rice mondial des PAM avec 52.000 tonnes de plantes et 5.000 tonnes d'huiles ;98% de la production nationale en cueillette spontanée ;Les principales PAM sont : thym, romarin, menthe pouliot, origan, arganier, laurier (Agrimaroc, 2021 ; FellahTrade, 2020 ; Elkacimi I., 2020 ; Lkhoumsi et al., 2014).	<ul style="list-style-type: none">Pas d'information.	<ul style="list-style-type: none">Pas d'information.

Quelques acteur·rice·s de la filière

- Production :**
 - Agence Nationale des Plantes Médicinales et Aromatiques de Taounate (ANPMA)
 - Réseau des Plantes Aromatiques et Médicinales du Maroc (REPAM)
 - Association Marocaine pour le Développement des Plantes Aromatiques et Médicinales (AdéPAM)
 - Société Marocaine des Plantes Aromatiques et Médicinales (SOMAPAM)
 - Fédération Marocaine des Plantes Aromatiques et Médicinales (FEPAM)
 - Coopérative Ecologia
 - Coopérative Ighzrane (Safran)
 - Coopérative Al-Aaz (5 membres, culture de PAM et transformation)
- Transformation :**
 - Direction du Médicament et de la Pharmacie
 - Coopérative Ecologia
 - Coopérative Al-Aaz (5 membres, culture de PAM et transformation)

Production agricole

Itinéraires techniques les plus répandus

- La part des **PAM cultivées** demeure très faible (2% de la production totale) (AgriMaroc, 2021).
- La production est globalement assurée par la **cueillette de PAM** : bien que présentes spontanément dans la nature, la cueillette des PAM est **réglementée** par l'État afin de limiter l'impact de cette activité sur les écosystèmes :
 - Les collecteur·rice·s doivent détenir une **autorisation** d'exploitation délivrée par l'autorité gouvernementale en charge de la gestion des ressources ;
 - La collecte est réalisée dans des **zones dédiées**, identifiées dans le plan d'aménagement des ressources en PAM ;
 - Les collecteur·rice·s doivent respecter un **seuil maximal** de volumes collectés ;
 - Les collecteur·rice·s doivent suivre certaines règles afin de limiter l'impact sur l'**écosystème** : collecter moins de 70% des PAM sur une zone, ne pas collecter toute la plante, etc. (Lkhoumsi et al., 2014).

Contraintes dues aux changements climatiques

- Le dérèglement climatique entraîne une baisse des **précipitations** et une augmentation des températures qui impactent les PAM :
 - **Disparition** d'espèces spontanées : mise en place d'une liste rouge d'espèces menacées ;
 - Baisse de la **qualité** des PAM récoltées ;
 - Apparition de nouvelles espèces **envahissantes** (UNFCCC, 2016).

Pratiques impactantes pour l'environnement et freins rencontrés au développement de l'agroécologie

- Les PAM étant en très grande majorité issues de la cueillette, leur production n'implique pas de produits chimiques. Cependant, les PAM et leurs dérivés sont rarement valorisés comme biologiques ou agroécologiques pour 2 raisons :
 - Label biologique trop **coûteux** ;
 - Contamination aux pesticides à cause des vergers d'oliviers ou rosacées à proximité.
- La récolte excessive des espèces spontanées peut faire pression sur les écosystèmes et la **pérennité** de la ressource.
- Dans le cas de la **culture** de PAM : difficulté d'accès aux **semences** biologiques.

Bonnes pratiques

- Coopérative Al Iklil : production de PAM, certification **biologique** attribuée par Ecocert.
- Direction provinciale d'agriculture : introduction de 4 ha de **Safran** pour faire face au manque d'eau (le Safran étant peu demandeur) (MAP Maroc, 2021).

Recommandations pour aller plus loin

- Faciliter l'accès à un label de reconnaissance des pratiques agroécologiques des PAM : le système participatif de garantie.
- Dans le cas de la culture de PAM :
 - Faciliter l'accès aux semences biologiques ;
 - Favoriser les cultures associées (PAM et maraîchage, céréales, légumineuses, etc.) afin de diversifier l'activité agricole et valoriser les bienfaits des PAM dans la lutte contre les maladies et ravageurs.



Transformation

Procédés les plus répandus

Les plantes aromatiques et médicinales sont rarement vendues à l'état brut. Elles subissent différents procédés de transformation afin de produire :

- Des **huiles essentielles** : distillation à l'aide d'un alambic ;
- Des **eaux florales** : infusion de fleurs fraîches dans l'eau, à chaud ;
- Des **infusions** : séchage des plantes et fleurs (au soleil ou à l'aide de séchoirs) ;
- Des **produits cosmétiques** : procédés différents selon les produits. Par exemple, l'huile d'Argan est obtenue après séchage, dépulpage et concassage de la noix.
- Des **épices** : séchage et broyage (selon les produits) (FNAB, 2019).



Photo : Let's Food

Pratiques impactantes pour l'environnement et freins rencontrés au développement de la transformation agroalimentaire

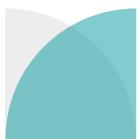
- Accès parfois difficile au **matériel** pour augmenter les capacités de transformation des coopératives ;
- Manque d'appui dans la valorisation et le **conditionnement** des produits (emballage, étiquetage, etc.)

Bonnes pratiques

- Coopérative **Ecologia** : production d'infusions, huiles essentielles et eaux florales. Coopérative de femmes.
- Mise à disposition de matériel de transformation pour les coopératives de femmes par la **Chambre d'Agriculture** : séchoirs pour le safran, alambic pour les huiles essentielles, etc.

Recommandations pour aller plus loin

- Faciliter l'accès au matériel pour toutes les coopératives souhaitant transformer les PAM : création de GIE pour la mutualisation de matériel entre les coopératives.
- Accompagner les transformateur·rice·s dans le conditionnement et le packaging pour une meilleure valorisation des produits.



Distribution

Principaux modes de commercialisation

Les PAM transformées sont valorisées au travers de 2 grands circuits de commercialisation :

- **L'exportation** : À l'échelle du Maroc, la grande majorité des dérivés de PAM est exportée à l'étranger (les volumes exportés augmentent depuis les années 2000 : 67 millions de DH en 2002 contre près de 280 millions de DH en 2017). Il s'agit essentiellement du marché de l'**Union Européenne**, mais également plus récemment du Japon ou encore du Canada. Près de 50% de ces exportations concernent le secteur **alimentaire** (caroubier, épices, arômes, infusions, etc.), 35% sont destinées à la **parfumerie** et la **cosmétique** (argan, huiles essentielles, etc.), tandis que 5% sont exploitées pour leurs propriétés **médicinales**. Pour atteindre le marché de l'export, les coopératives de PAM vendent leur production à des **grossistes** marocain·e·s ou étranger·ère·s qui se chargent de vendre leur production.
- Le **marché national** : Une partie minime de la production de PAM et de leurs dérivés est commercialisée au Maroc.
 - Vente **directe** sur le site de la coopérative ou aux proches des membres de la coopérative ;
 - Vente directe ou via un·e grossiste sur les **marchés hebdomadaires** ;
 - Vente à des grossistes pour une commercialisation dans les **marchés et gros et détaillants du pays** (Elkacimi, 2020).

Limites au développement des circuits courts et de proximité

- Une partie de la population n'a pas les **revenus** suffisant pour accéder aux produits dérivés des PAM, parfois considérés comme non essentiels ;
- Manque de moyens de **transport** pour atteindre les marchés urbains, où se situent les ménages les plus aisés en mesure d'accéder aux produits dérivés des PAM.

Bonnes pratiques

- **Coopérative Al Iklil** : Production biologique de PAM et ses dérivés, communication importante autour de la coopérative qui a ainsi pu développer la vente directe.



« Nous produisons beaucoup mais ne parvenons pas à écouler notre production car nous n'avons pas de moyen de transport. Nous vendons à la coopérative et à notre entourage mais nous ne pouvons pas accéder à d'autres marchés, notamment en ville »

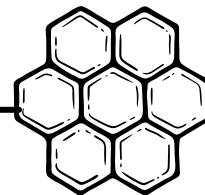
Leila Rzak, présidente de la coopérative Ecologia

Recommandations pour aller plus loin

- Encourager la mutualisation des moyens de transports entre coopératives afin de faciliter l'accès aux marchés.
- Accompagner les coopératives dans la construction d'une stratégie de communication autour de leurs produits afin d'encourager la vente directe sur place (limitant ainsi les frais de transport).



La filière miel



Quelques chiffres...

à l'échelle du Maroc

- Consommation de miel de l'ordre de 250 grammes par habitant·e et par an.
- Production de 7 960 tonnes en 2019 : augmentation de +69% entre 2009 et 2019.
- 54 000 apiculteur·rice·s en 2013 :
 - Élevages apicoles traditionnels pour l'autoconsommation : 70%.
 - Élevages apicoles modernes : 30% (Moujanni et al., 2017).

à l'échelle de la région Fès - Meknès

- Production de moins de 400 t/an, soit environ 5 % de la production nationale
- Meknès-Tafilet : augmentation de 18 à 90 coopératives agricoles entre 2000 et 2013
- Fès-Boulmane : augmentation de 8 à 102 coopératives apicoles entre 2000 et 2013 (Moujanni et al., 2017)

à l'échelle de la Province de Sefrou

- Entre 20 et 30 coopératives de miel à Sefrou.

Quelques acteurs de la filière

• Production :

- Union des Apiculteurs au Maroc (UAPIM)
- Fédération interprofessionnelle marocaine de l'apiculture (FIMP)
- Coopérative Al-Aaz (5 membres)
- Union des coopératives de miel de Sefrou (18 coopératives membres, 195 adhérents).

Production agricole

Itinéraires techniques les plus répandus

- 2 **races** d'abeilles majoritaires :
 - 90 % des apiculteur·rice·s de la région Fès-Meknès semblent élever la race d'abeille noire locale ***Apis mellifera intermissa***
 - 10% semblent utiliser la race saharienne ***A.m. sahariensis***.
- En région Fès-Meknès, 73% des apiculteur·rice·s pratiquent la **transhumance** pour assurer une densité suffisante de fleurs autour des ruches (Mohssine et al., 2020).

Contraintes dues aux changements climatiques

- Production de miel directement impactée par la baisse de la **densité de fleurs** du fait du dérèglement climatique (hausse des températures et baisse des précipitations).

« Le taux de mortalité des abeilles augmente tous les ans. Cette année il est encore plus important que les années précédentes à cause de la sécheresse que nous traversons. Par ailleurs, certain·e·s producteur·rice·s utilisent des pesticides interdits à proximité, ce qui contribue à augmenter fortement le taux de mortalité »

*Tarek Laeraj, président,
coopérative Al-Aaz*

Pratiques impactantes pour l'environnement et freins rencontrés au développement de l'agroécologie

- Production de miel qui n'implique pas de produits chimiques mais qui n'est pas valorisée comme agroécologique ou biologique pour autant : les producteur·rice·s ne comprennent pas la **plus value d'un label** agroécologique/biologique par rapport à la certification ONSSA (certification sanitaire uniquement).
- Certification biologique **coûteuse** pour l'apiculteur·rice.
- Accès difficile à certains **produits requis dans le cahier des charges biologique**. Par exemple : les cires gaufrées biologiques, qui doivent alors être importées de l'étranger.
- Niveaux de production impactés par l'utilisation de **pesticides** dans les vergers et champs à proximité (notamment néocotinoïdes) : augmentation du taux de mortalité des abeilles.

Bonnes pratiques

- **Union des coopératives de miel de Sefrou :**
 - Composée de 18 coopératives, l'Union permet de **mutualiser** les compétences ainsi que le matériel d'élevage des abeilles et de production du miel ;
 - Volonté de développer une activité de **formation** de nouveaux apiculteur·rice·s ;
 - Volonté de diversifier l'activité en développant l'**écotourisme** autour de l'apiculture.
- Soutien financier de l'État pour l'achat de matériel et la construction des infrastructures.

Recommandations pour aller plus loin

- Encourager le développement de groupements d'intérêt économique (GIE) pour la mutualisation de compétences et de matériel.
- Faciliter l'accès au matériel et aux intrants requis dans le cahier des charges biologique.
- Développer un label agroécologique participatif : le système participatif de garantie.
- Développer l'écotourisme autour de l'apiculture afin de diversifier l'activité économique et du terroir.



Transformation

Procédés les plus répandus

- La production du miel s'organise en 5 grandes étapes :
 - **Récolte** des cadres, sur lesquels se situent la cire alvéolée et le miel produit par les abeilles.
 - **Déshumidification** : les cadres sont placés dans une pièce munie de déshumidificateurs. Cette étape permet ensuite une plus longue conservation du miel.
 - **Désoperculation et extraction** : La désoperculation consiste à retirer la couche de cire déposée sur chaque alvéole par les abeilles pour les sceller. Le processus d'extraction du miel est ensuite réalisé à l'aide d'une centrifugeuse à grande vitesse, permettant d'éjecter le miel hors des alvéoles.
 - **Décantation** : une décantation de près de 24h permet ensuite de séparer le miel de la cire (plus légère).
 - **Mise en pots** (Mohssine et al., 2020).



Photo : Let's Food

Pratiques impactantes pour l'environnement et freins rencontrés au développement de la transformation agroalimentaire

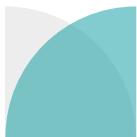
- Accès parfois difficile au **matériel** nécessaire à la transformation du miel (déshumidificateur, centrifugeuse).
- Baisse de la production du fait de l'impact du **réchauffement climatique** et des **pesticides** sur les abeilles.

Bonnes pratiques

- **Union des coopératives de miel de Sefrou** : Composée de 18 coopératives, l'Union permet de mutualiser les compétences ainsi que le matériel d'élevage des abeilles et de production du miel ;
- Soutien financier de l'État pour l'achat de matériel et la construction des infrastructures.

Recommandations pour aller plus loin

- Encourager le développement de groupement d'intérêt économique (GIE) pour la mutualisation de compétences et de matériel.



Distribution

Principaux modes de commercialisation

- Il existe 3 principaux circuits de commercialisation du miel à Sefrou :
 - Dans les locaux de la **coopérative** : vente directe aux consommateur·rice·s
 - En **magasins et marchés spécialisés** : dans les centres urbains (magasins de Fès ou encore marché solidaire de l'Oasis de Casablanca)
 - Dans les **salons régionaux** dédiés aux productions du terroir.
- Dans d'autres régions du Maroc, le miel peut également être vendu en **vrac** à des **grossistes** qui se chargent du conditionnement. Ce n'est pas le cas à Sefrou (Mohssine et al., 2020).

Limites au développement des circuits courts et de proximité

- Manque de **demande** de la part des consommateur·rice·s pour du miel certifié biologique : les consommateur·rice·s ne sont pas prêts à payer plus pour un miel certifié biologique, par manque de compréhension des enjeux associés.

Bonnes pratiques

- Pas de bonne pratique particulière à Sefrou.



« On aimerait beaucoup développer d'autres activités autour du miel : un gîte rural avec des activités d'éco tourisme autour de l'apiculture par exemple. On aimerait aussi construire une salle de formation pour former de nouveaux·elles apiculteur·rice·s. »

Président de l'Union des coopératives apicoles de Sefrou

Recommandations pour aller plus loin

- Informier et sensibiliser les consommateur·rice·s aux enjeux associés au développement de l'agriculture biologique.
- Multiplier les points de vente de produits issus de l'apiculture biologique ou agroécologique.

Ressources bibliographiques

- AgriMaroc, 2018. Bonne conduite technique de l'olivier au Maroc [en ligne]. Disponible sur : <https://www.agrimaroc.ma/conduite-technique-olivier-maroc/>
- AgriMaroc, 2019. Conduite technique de la pomme de terre [en ligne]. Disponible sur : <https://www.agrimaroc.ma/conduite-technique-pomme-terre/>
- AgriMaroc, 2020. La production d'olives atteindra 63.360 tonnes à Sefrou [en ligne]. Disponible sur : <https://www.agrimaroc.ma/production-olives-sefrou/#:~:text=La%20production%20d%27olives%20atteindra%2063.360%20tonnes%20%C3%A0%20Sefrou%2C%20dans,repr%C3%A9sent%C3%A9e%20une%20h%C3%A2usse%20de%2016%25>
- Agrimaroc, 2021 (2). Sefrou : La valorisation des déchets oléicoles comme priorité [en ligne]. Disponible sur : <https://www.agrimaroc.ma/sefrou-dechets-oleicoles-valorisation/>
- Agrimaroc, 2021. La filière des plantes aromatiques et médicinales au Maroc [en ligne]. Disponible sur : <https://www.agrimaroc.ma/la-filiere-des-plantes-aromatiques-et-medicinales-au-maroc/>
- Agrimaroc, 2021. Sefrou : Hausse de 4 % de la production oléicole en 2021 [en ligne]. Disponible sur : <https://www.agrimaroc.ma/sefrou-hausse-de-4-de-la-production-oleicole-en-2021-dpa/>
- AgriMaroc, 2021. Sefrou : plus de 70.000 ha emblavés en 2021/2022 [en ligne]. Disponible sur : <https://www.agrimaroc.ma/sefrou-plus-de-70-000-ha-emblaves-en-2021-2022/>
- Akbesbi, 2011. Askebi [en ligne]. Disponible sur : http://wc3.iamb.it/share/img_new_medit_articoli/488_02akesbi.pdf
- Aujourd'hui Maroc, 2021. La filière pomicole dynamise l'économie agricole de Sefrou [en ligne]. Disponible sur : <https://aujourd'hui.ma/economie/la-filiere-pomicole-dynamise-leconomie-agricole-de-sefrou>
- Ben Attou M., 2021. Revue Espace Géographique et Société Marocaine. Foncier urbain et gestion publique : Un outil d'aménagement ou un instrument de fragmentation spatiale ? Cas de la ville de SEFROU [en ligne]. Disponible sur : <https://revues.imist.ma/index.php/EGSM/article/download/26394/13839>
- Benchanna I., 2022. Séchage des fruits : L'activité promet un bel avenir [en ligne]. Disponible sur : <https://www.lavieeco.com/economie/sechage-des-fruits-lactivite-promet-un-bel-avenir/>
- Bossenbroek L., Errahj M., El Alime N et al, 2015. Les nouvelles modalités du travail agricole dans le Saïss au Maroc : l'émergence des inégalités identitaires entre l'ouvrier et l'ouvrière ? [en ligne]. Disponible sur : <https://books.openedition.org/cjb/990>
- Bozonnet C., 2010. Le Monde. Le Maroc, pays le plus inégalitaire d'Afrique du Nord [en ligne]. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/05/01/le-maroc-pays-le-plus-inegalitaire-d-afrigue-du-nord_5457031_3212.html
- Chaabi C., 2022. Lancement de la campagne agricole 2022-2023, priorité aux cultures pérennes et à l'arboriculture [en ligne]. Disponible sur : <https://medias24.com/2022/10/19/lancement-de-la-campagne-agricole-2022-2023-priorite-aux-cultures-perennes-et-a-larboriculture/>
- CIHEAM, 2006. Les politiques céréalières au Maroc [en ligne]. Disponible sur : <http://portail2.reseau-concept.net/Upload/ciheam/fichiers/NAN07.pdf>
- Conseil régional et de Tourisme de Fès, 2021. La province de Sefrou [en ligne]. Disponible sur : <http://visitefes.com/la-province-de-sefrou/#:~:text=Sefrou%20est%20plus%20que%20mill%C3%A9naire,le%20long%20d'Oued%20Aggay>.
- Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (UNFCCC), 2016. 4e communication nationale du Maroc [en ligne]. Disponible sur : https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Quatri%C3%A8me%20Communication%20Nationale_MOR.pdf
- Direction Générale des Collectivités Locales, 2015. Monographie générale de la région de Fès-Meknès [en ligne]. Disponible sur : <https://hazbane.asso-web.com/uploaded/monographie-de-la-region-de-fes-meknes-fr.pdf>
- Direction Régionale de l'Agriculture, 2010. Superficie forestière [en ligne]. Disponible sur : <https://siredd.environnement.gov.ma/fes-meknes/indicateur#>
- Direction Régionale de l'Agriculture, 2010. Surface Agricole Utile (SAU) [en ligne]. Disponible sur : <https://siredd.environnement.gov.ma/fes-meknes/indicateur/DetailIndicateurPartial?idIndicateur=2>
- El Fellah Idrissi B., Chera Bi., Hinaje S., Mehdi K, 2017. Larhyss Journal. La variabilité climatique et son influence sur les ressources en eau dans la partie septentrionale du moyen atlas marocain: cas des causses de Sefrou et de l'Anoceur [en ligne]. Disponible sur : <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/125/14/4/57030>

- Elkacimi I., 2020. Plantes Aromatiques et Médicinales et Dérivés : Etat des lieux et Stratégie d'amélioration [en ligne]. Disponible sur : <http://ao.um5.ac.ma/xmlui/bitstream/handle/123456789/18253/D0142020.pdf?sequence=1&isAllowed=y>
- FAO, 2015. Rôle des femmes dans l'agriculture [en ligne]. Disponible sur : https://www.fao.org/3/V8195f/v8195f01.htm#P11_1101
- FellahTrade, 2020 (2). Rosacées fruitières [en ligne]. Disponible sur : <https://www.fallah-trade.com/fr/filiere-vegetale/chiffres-cles-rosacees-fruitieres>
- FellahTrade, 2020 (3). La filière céréales [en ligne]. Disponible sur : <https://www.fallah-trade.com/fr/filiere-vegetale/chiffres-cles-cerealiculture>
- FellahTrade, 2020. Filière oléiculture [en ligne]. Disponible sur : <https://www.fallah-trade.com/fr/filiere-vegetale/chiffres-cles-oleiculture>
- FellahTrade, 2020. Les plantes aromatiques et médicinales au Maroc [en ligne]. Disponible sur : <https://www.fallah-trade.com/fr/developpement-durable/plantes-medicinales#:~:text=Parmi%20les%20principales%20PAM%20cultiv%C3%A9es,la%20menthe%20et%20le%20safiran>
- FellahTrade, 2021 (4). Chiffres clés de la filière Fruits et Légumes [en ligne]. Disponible sur : https://www.fallah-trade.com/fr/filiere-vegetale/chiffres-cles-fruits?filiere=filiere_vegetale
- FNAB, 2019. Produire, cueillir et transformer des plantes aromatiques et médicinales diversifiées [en ligne]. Disponible sur : <http://www.produire-bio.fr/wp-content/uploads/2019/11/MEP-TRANSFERA-PPAM-PPAC-VF-WEB-1.pdf>
- GIZ, 2021. Promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural [en ligne]. Disponible sur : <https://www.giz.de/en/worldwide/33958.html>
- Gliessman S.R. 2015. Agroecology: The Ecology of Sustainable Food Systems. 3e édition. Boca Raton.
- Harbouze R., Pellissier J.-P., Rolland J.-P., Khechimi W., 2017. Rapport de synthèse sur l'agriculture au Maroc [en ligne]. Disponible sur : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02137637/document>
- Haut commissariat au plan du Maroc, 2014. Démographie - Province : Sefrou [en ligne]. Disponible sur : <http://rgphentableaux.hcp.ma/Default1/>
- Haut commissariat au plan du Maroc, 2014. Éducation et alphabétisation - Province : Sefrou [en ligne]. Disponible sur : <http://rgphentableaux.hcp.ma/Default1/>
- Haut Commissariat au plan, 2021. Le Maroc en chiffres 2021 [en ligne]. Disponible sur : https://www.hcp.ma/region-marrakech/Le-Maroc-en-chiffres-2021_a495.html
- HCP, 2019. Dans : LeMatin (2019) Les femmes, épine dorsale de l'activité agricole [en ligne]. Disponible sur : <https://lematin.ma/journal/2019/femmes-epine-dorsale-lactivite-agricole/314312.html>
- INRA, 2014. Filière maraîchage [en ligne]. Disponible sur : <https://www.inra.org.ma/fr/content/fili%C3%A8re-mara%C3%AEchage>
- INRA, 2019. La gaspillage alimentaire au Maroc, un fléau ignoré [en ligne]. Disponible sur : <https://www.inra.org.ma/sites/default/files/Dic%20Info%20N%C2%B0058.pdf>
- Jaidani C., 2018. Plantes aromatiques et médicinales : Une filière à fort potentiel à l'export [en ligne]. Disponible sur : <https://fnh.ma/article/-/plantes-aromatiques-et-medicinales-une-filiere-a-fort-potentiel-a-l-export>
- Lahlali R., Pratiques phytosanitaires des pomiculteurs: Cas de la région Fès-Meknès [en ligne]. Disponible sur : https://agrimaroc.org/index.php/Actes_IAVH2/article/view/964/1284
- LAROUSSE, 2022. Maroc : géographie physique [en ligne]. Disponible sur : https://www.larousse.fr/encyclopédie/divers/Maroc_g%C3%A9ographie_physique/185525#924416
- Let's Food, 2020. Le système alimentaire de Fès, Maroc [en ligne]. Disponible sur : <https://www.letsfood.fr/politiques-territoires>
- Lkhoumsi D., Chafai Elalaoui A., Bachar M., Boukil M., 2014. Projet PAM « Intégration de la biodiversité dans les chaînes de valeurs des plantes aromatiques et médicinales méditerranéennes du Maroc » [en ligne]. Disponible sur : <https://www.fallah-trade.com/ressources/pdf/GBPC-Francais.pdf>
- Maoucha C., 2021. Processus de fabrication de la semoule à partir du blé dur et contrôle de qualité [en ligne]. Disponible sur : <http://193.194.80.38:8080/jspui/bitstream/123456789/11435/1/Processus%20de%20fabrication%20de%20la%20semoule%20%C3%A0%20partir%20du%20ble%20dur%20et%20contrôle%20de%20qualité.pdf>
- MAP Fès, 2018. Cultures maraîchères : une production de plus de 1,2 million de tonnes à Fès-Meknès [en ligne]. Disponible sur : <https://www.mapfes.ma/fr/cultures-maraicheres-une-production-de-plus-de-12-million-de-tonnes-a-fes-meknes-dra/>
- MAP Maroc, 2021. De belles perspectives pour l'agriculture bio à Sefrou [en ligne]. Disponible sur : <https://lemarocquejadore.com/2021/07/27/de-belles-perspectives-pour-lagriculture-bio-a-sefrou/>
- Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, 2019. Profils régionaux. [en ligne]. Disponible sur : <https://www.finances.gov.ma/Publication/deptf/2019/profils-regionaux.pdf>